

# LA TERRE DE CHEZ NOUS.

ORGANE OFFICIEL DE L'U. C. C.

Vol. IX, numéro 14

## Bonne et heureuse année!

L'année 1936 aura apporté aux cultivateurs du Québec un peu de réconfort. Les affaires se sont améliorées ; la valeur des biens fonciers s'est appréciée ; les prix des denrées agricoles ont bougé vers la hausse. D'une façon générale la situation financière des cultivateurs a été plus stable en 1936 que pendant l'année précédente.

La température morale s'est assainie. Plusieurs qui s'étaient laissé aller au découragement se sont repris ; l'institution d'un crédit agricole que nous avons lieu de croire effectif donne des lueurs d'espoir à quelques autres. Plusieurs, qui sont présentement dans une situation sans issue, profiteront de cette mesure pour reprendre pied.

Au strict point de vue agricole, l'année 1937 s'annonce sous des perspectives rassurantes.

D'autre part, l'horizon est lourdement chargé. Les menaces de guerre se précisent chaque jour davantage ; un rien peut mettre le feu aux poudres. La campagne impérialiste qui se poursuit au Canada depuis un an laisse présager de nouvelles sottises ; notre pays ne pourra sûrement pas rester indifférent aux conflits qui éclateront un jour ou l'autre en Europe. A moins que le peuple ne réagisse fortement et ne force le gouvernement à prendre une attitude de neutralité, le Canada sera entraîné dans un conflit plus terrible que celui de 1934.

Et si la chose se produisait, la classe agricole devrait fournir sa part de "chair à canon" ; car en temps de guerre ce sont les gens les plus paisibles, les moins responsables des conflits qui paient de leurs biens et de leur vie. Les marchands de canons, les profiteurs de guerre, les spéculateurs de mort ont toujours le talent de se tenir à l'abri.

Les temps sont donc propices aux souhaits.

A tous les cultivateurs de la province nous souhaitons longue vie, bonheur et prospérité. Que l'année 1937 leur apporte la paix qui est la tranquillité de l'ordre ; qu'elle leur assure également plus de stabilité, plus de bien-être.

Nous leur souhaitons surtout que la nouvelle année réalise l'union des forces agricoles ; que la constitution d'un front commun paysan remplace l'éparpillement des efforts que, par ignorance, tactique ou ambition, l'on s'est efforcé de maintenir jusqu'à présent.



La visite du Jour de l'An

D'après un gouache de Jean Sim.

Il faudra aussi que, pendant la nouvelle année, l'on continue à travailler au développement de toutes les organisations agricoles. Le passé a pu apporter des déceptions ; les succès n'ont peut-être pas toujours été aussi rapides qu'on espérait. Qu'importe ; il ne faut jamais perdre de vue que dans le domaine social l'on travaille presque toujours pour les générations à venir ; les fils profitent des labeurs de leur père. Et c'est pourquoi l'édification d'oeuvres de durée demande une forte dose de désintéressement et de persévérance.

L'Union Catholique des Cultivateurs rappelle à ses membres son plus entier dévouement à la cause de l'agriculture. Fondée et dirigée par des cultivateurs, elle n'a d'autre mission que de promouvoir dans tous les domaines les intérêts des cultivateurs. Elle conti-

nuera son oeuvre en 1937 avec le même esprit, la même tenacité qu'elle y met depuis douze ans. L'année qui finit a enregistré des progrès dans tous les domaines ; elle compte que l'année qui commence lui sera encore plus favorable.

Indépendante, elle a été ; indépendante, elle restera. Elle collaborera avec tous les gens de bonne foi, mais elle se gardera bien de contracter des alliances sur le dos des cultivateurs.

Par cette politique, elle contribuera pour sa part à la réalisation des souhaits que nous formulons pour tous les cultivateurs de la province : joie, bonheur, prospérité et, selon cette vieille coutume pieuse, le Paradis à la fin de vos jours.

Gérard FILION

# Front catholique

## Pour un ordre corporatif des journalistes

A propos de la loi française sur la presse

... Nous sortons du libéralisme plus sérieusement encore par une réglementation de la presse, mal posée, mal conçue sans doute, mais contenant un principe de réaction contre une des plus graves erreurs du siècle passé. Nous voyons assez la partialité du gouvernement de Front Populaire en l'occurrence; nous savons que M. Blum n'a pas l'indépendance d'esprit qui conviendrait. Nous savons aussi quels intérêts recouvrent la plupart des protestations; à quelques exceptions près, notre presse s'est prosterné à tel point que sa résistance n'émeut plus.

Mais nous retrouvons le souvenir des grandes paroles, inlassablement jetées à un siècle dément, pour l'avertir des fruits amers qui viendraient de cette liberté de conscience que Grégoire XVI appelait un délire; de cette liberté d'opinion en laquelle Pie IX voyait une liberté de perdition; de cette liberté de tout dire par la parole ou par la presse qui n'est pas un droit, disait Léon XIII, si elle n'est justement tempérée, qui n'appartient pas, sans distinction ni discernement, à la vérité et au mensonge, au bien et au mal. Témoignages de la parole de vie qui remontent à la lumière, car il arrive que de l'excès du mal, parfois, sort un mouvement vers le bien, sinon le bien lui-même.

On dit que le diable porte pierre. Et M. Blum n'est pas le diable: il réveille des principes, mais il pose mal sa pierre. Un ordre corporatif des journalistes le servirait mieux ici que des recours à une justice qu'il a contribué à réenchaîner, alors qu'elle n'avait pas même retrouvé sa liberté; car, pour une institution corporative, la déloyauté et la corruption ne payent pas, le plus simple et le plus fructueux consiste à aller droit; aussi relève-t-elle aisément les bonnes moeurs, les hommes aidant un peu. Un ordre corporatif ferait comprendre à M. Blum l'énormité de son projet de loi qui consiste pour remettre en évidence les hommes responsables des écrits, pour tirer au clair les ressources des journaux, à leur imposer de se cacher sous le voile des sociétés anonymes, ce qui est pure bouffonnerie, même avec des titres nominatifs, ce qui ajoute une contradiction.

Voyons ici le fait comme il est: la société anonyme est le repaire de l'oligarchie capitaliste; elle prend là son pouvoir, ses prépotences et tous ses moyens de dissimulation. Certains ne le voient pas encore, d'autres, sans doute, ne veulent pas le voir. Le libéralisme économique ne sera brisé que là, or c'est lui qui asservit la presse.

Georges VIANCE

(La Croix)

## Retraites fermées

pour les cultivateurs des comtes de Terrebonne, Deux-Montagnes et Laval; Mardi, le 12 janvier, à 8 heures

à la Villa St-Martin

pour les jeunes gens des mêmes comtés; jeudi, le 21 janvier, à 8 heures,

à la Broquerie, Boucherville

S'adresser à M. l'abbé Georges Clément, Ste-Thérèse.

## Chez nous et ailleurs

S. Exc. Mgr Deschamps à l'Heure Catholique au poste CKAC, de 5 h. à 5 h. 45

La direction de l'Heure catholique a le plaisir d'annoncer à ses nombreux auditeurs qu'elle aura l'honneur d'avoir comme conférencier, pour sa première causerie dominicale de 1937, S. Exc. Mgr Deschamps, évêque auxiliaire de Montréal.

Cette causerie, irradiée par le poste CKAC, commence à 5 h. précises. A 5 h. 20, récital d'orgue par M. Eugène Lapiere, organiste de Saint-Stanislas-Kostka.

### Compte rendu de la Semaine Sociale des Trois-Rivières

On n'a pas oublié le grand succès de la Semaine sociale tenue en juillet dernier aux Trois-Rivières. Elle était consacrée à l'organisation professionnelle et à son environnement normal, l'institution corporative. D'éminents conférenciers ont étudié le rôle et l'organisation des groupements professionnels dans notre pays et montré quelle évolution il leur faudrait subir pour devenir de vrais groupements corporatifs, tels que les demande l'encyclique Quadragesimo Anno. Ces travaux viennent de paraître en un beau volume de plus de 300 pages. C'est une vraie mine pour ceux qui s'intéressent aux problèmes sociaux, en particulier à la question si actuelle de l'organisation corporative. Ils y trouveront non des théories abstraites ou des dissertations sur des choses étrangères au Canada, mais des études concrètes orientées vers une action pratique dans notre propre pays. Ce volume se vend \$1.65 franco au secrétariat de l'Ecole Sociale Populaire, 1961 rue Rachel Est, Montréal.

### Le danger qui nous menace

Il s'appelle le communisme et il a deux visages: un visage engageant quand il se présente à la foule dans les pays où il n'est pas le maître; un autre, repoussant, là où il règne. Je voudrais croire à ses paroles et j'en suis empêché par ses actes. Il consiste, en Russie comme en Espagne, à faire l'unité d'un pays par la suppression impitoyable et systématique de certaines classes sociales: no blisse, bourgeoisie, monde intellectuel, clergé sont voués à l'anéantissement. Sa haine est telle qu'elle ne respecte ni la vie, ni l'honneur de ses victimes, et qu'elle s'acharne à les faire mourir avec des raffinements de cruauté, inhumains et affreux. Rien ne peut excuser de semblables violences, et c'est pourquoi, sans prendre aucunement parti dans les affaires intérieures des autres nations, mais seulement au nom des

droits les plus sacrés de l'humanité violée, comme au nom de notre fraternité chrétienne, à ces victimes de la haine, nous envoyons l'hommage de notre profonde et douloureuse sympathie.

Le communisme fait-il du moins le bonheur de l'ouvrier et du paysan dont il prétend établir la dictature? Sont-ils vraiment heureux ces enfants abandonnés par milliers parce que le régime a commencé par détruire la famille? Et si aujourd'hui on en revient, n'est-ce point que l'erreur était telle qu'il a bien fallu enrégimenter l'échec? Sont-ils vraiment heureux ces ouvriers et ces paysans devenus serfs de l'Etat, dépourvus de tout droit de défense, n'ayant même pas la ressource de s'en aller? Je doute qu'on soit au paradis dans un pays d'où ne peuvent sortir que des émissaires et dont la masse des habitants ne peuvent obtenir de passeport pour l'étranger et encourent la peine de mort s'ils osent tenter de reprendre cette élémentaire liberté. Dieu préserve notre peuple d'un tel bonheur!

Cardinal Liénart.

### Vingt-trois personnes arrosées d'essence puis brûlées vives!

Le rapport officiel communiqué au Secrétariat de la Société des Nations par le gouvernement nationaliste espagnol de Burgos, contient des témoignages horribles sur les atrocités commises par les troupes du soi-disant "Front Populaire" d'Espagne.

Voici, par exemple, ce qui se passa à Arahah, dans la province de Séville:

"Le mercredi, 22 juillet, jour où les troupes de l'armée entrèrent à Arahah, un crime monstrueux fut commis qui produisit une indignation considérable. Lorsque les marxistes se rendirent compte qu'ils avaient cause perdue, plusieurs individus sans merci se dirigèrent vers les cellules de la prison situées dans une dépendance contiguë à l'édifice de la municipalité.

"Jetant des seaux d'essence par les fenêtres, il y mirent le feu. Vingt-trois personnes moururent brûlées vives et une seulement, le prêtre Don Antonio Ramos, réussit à se sauver, bien qu'a-

vec des brûlures aux mains et au visage.

"Dix-neuf personnes qui s'étaient entassées dans un couloir, ainsi que quatre autres qui se trouvaient dans une cellule voisine, périrent carbonisées.

"Après avoir mis le feu et afin d'empêcher que l'on portât secours aux victimes, les assassins prirent les clés des portes qui durent être ouvertes au moyen de pioches et de haches par les troupes de l'armée et de la garde civile". (Suivent les noms et prénoms de toutes les victimes).

C'est un fait — entre mille, hélas!

On comprend que, devant de telles choses, le vieux républicain socialisant Unamuno a qualifié de barbares, les procédés de ceux que, hier encore, il considérait comme ses amis.

### L'adultération des produits de l'érable

L'emploi d'adresses et de noms fictifs par les commerçants malhonnêtes est une des grandes difficultés auxquelles se heurtent les inspecteurs de la division des fruits du Ministère fédéral de l'Agriculture, lorsqu'ils cherchent à prévenir l'adultération des produits canadiens de l'érable. Nous en avons un exemple typique dans un fait récent qui a entraîné une chasse à l'homme de plusieurs mois dans les provinces de Québec et de l'Ontario par la police Royale montée canadienne, et qui s'est terminée par l'arrestation du délinquant à Toronto et sa comparution en cour de justice à Montréal, où il a été condamné à payer une amende de \$200, et les frais ou à passer deux mois en prison.

Le 4 mai 1936, un inspecteur de la division des fruits prélevait sur le marché du quartier By, à Ottawa, un échantillon de sucre étiqueté "Sucre d'érable pur, fait par Joseph Lafleur, St-Eustache, Québec". On écrivit à M. Lafleur mais la lettre revint marquée "Inconnu". Plus tard, on apprit que le propriétaire du sucre d'érable conduisait une automobile portant une licence de Québec 1936. Par l'enregistrement de l'automobile on découvrit que le nom réel du vendeur du sucre d'érable, on le somma de comparaître en cour, et comme il ne répondit pas à cette sommation, un mandat d'arrestation fut lancé.

(Suite à la page 16)

## CAUSERIES

POSTE CKAC

Judi, le 7 janvier, à 1 h. 45: M. R.-M. Pucet, Cours à Domicile.

Samedi, le 9 janvier, à 1 h. 45: M. J.-B. Lanctôt, la Colonisation.

POSTE CRCM

Mercredi, le 6 janvier, à 7 heures: M. Gérard Filion: Que sera la nouvelle année?

# CRIBLURE

## LES 13 MOIS D'UNE CAISSE

Si la confiance régnait, il y a assez d'argent dans nos paroisses organisées, pour répondre aux besoins courants de crédits.

A deux conditions cependant :

1. Que les économies paroissiales demeurent dans la paroisse, y circulent librement;
2. Que les emprunts soient honnêtes, et qu'ils sachent qu'un emprunt, ce n'est pas un cadeau reçu, et donc, qu'ils doivent travailler, économiser pour le rembourser.

Si tous ceux qui ont besoin de crédit se fichent ces vérités dans la tête, la crise est finie.

\* \* \*

Un exemple vécu illustre nos avancés : Ste-Croix est une paroisse de 335 familles, il y a 13 mois, 189 personnes décident de fonder une Caisse Populaire Desjardins, une société d'épargne et de crédit en plein temps de crise. Tous déclarent qu'il est regrettable de fonder dans un temps où il n'y a plus d'argent, après de lourdes pertes des placements étrangers.

Eh bien, quel est le résultat des 13 premiers mois d'opération ? Il est entré dans la Caisse Populaire, sans faire de mal à personne, soixante quatorze mille piastres, exactement \$74,346.71 et l'actif demeure à \$24,801,152 (24 mille).

\$74,000 quand il n'y a pas d'argent. Les restes accumulés produisent de ces surprises. Ste-Croix n'est ni plus riche, ni plus pauvre, mais l'argent de la paroisse circule dans la paroisse, puisque sur \$8,905,000 de prêts, \$3,095.00 sont déjà remis, en un court espace de temps et en des jours où tout le monde regrette et dit qu'il est maintenant impossible de prêter. "A qui se fier ?" C'est le refrain du jour.

C'est un beau succès dû à d'excellents officiers et à un curé averti. Un crédit fait avec intelligence et prudence est toujours facteur de progrès. Les braves sociétaires de Ste-Croix trouveront chez eux à l'avenir l'argent dont ils auront besoin et ce sera leur argent, gagné par eux, déposé par eux, et administré par eux. On s'aidera soi-même en s'aidant les uns les autres.

\* \* \*

De plus, cette Caisse durant ces 13 mois a eu une portée sociale et morale. Les cultivateurs et les ouvriers comprennent maintenant qu'ils peuvent s'aider eux-mêmes en s'aidant. La Caisse les habitue à se solidariser, à répondre les uns pour les autres. Répondre ainsi les uns pour les autres, c'est leur faire remporter une victoire sur leur égoïsme, leur individualisme, c'est leur faire pratiquer cette charité fraternelle qui se résume ici par cette devise : "Tous pour chacun, chacun pour tous."

La Caisse a de plus une influence moralisatrice, lente, mais efficace.

Sa méthode de prêts exige une grande prudence. Elle oblige à n'accorder de crédit qu'aux hommes honnêtes, laborieux, offrant des garanties morales qui déclarent loyalement l'emploi qu'ils veulent faire de ce crédit.

Quand la province sera couverte de ces institutions bienfaitrices, qui, sont de nature à relever le niveau social et moral de notre peuple, le crédit agricole sera établi, la petite épargne trouvera un emploi rémunérateur au sein même de la localité qui l'aura produite. Cette épargne, toujours en mouvement, donnera l'illusion de l'abondance pourvoira à toutes les nécessités journalières.

Et voilà ce qu'une Caisse Populaire a fait en 13 mois.

Louis ARNEAU.

LA LUMIERE ET L'AIR PUR, ELEMENTS ESSENTIELS AU BIEN-ETRE DES ANIMAUX

Durant l'hivernement, il y a certains détails qu'il ne faut pas négliger si l'on veut rendre plus confortable et moins épuisante cette longue période de stabulation.

De la lumière en abondance et de l'air pur, voilà deux éléments essentiels à la santé des animaux. La lumière est un des excitants les plus énergiques; elle favorise la

nutrition, régularise le fonctionnement des organes et en assure le développement. La lumière du soleil est aussi un facteur puissant de salubrité; en réchauffant l'air, elle augmente sa faculté d'absorber l'humidité et s'oppose ainsi au développement des microbes.

Les étables humides, mal ventilées favorisent la propagation des maladies contagieuses et facilitent l'éclosion et la multiplication des parasites qui tourmentent le bétail et le font maigrir malgré une alimentation aussi complète et aussi abondante que possible. L'odeur qui se dégage des fumiers est une cause de dépression, non seulement pour le bétail, mais aussi pour celui qui en prend soin. De plus, dans ces conditions, la production de lait de première qualité est pratiquement impossible. Il est donc important que l'air pur circule librement dans les étables, si l'on veut que le bétail conserve sa vigueur et sa santé.

Dans l'application des principes élémentaires d'hygiène, des expériences soigneusement contrôlées ont fourni des données et des méthodes assez efficaces pour donner à notre bétail tout le confort dont il a besoin pour bien produire.

Ainsi il est admis que pour bien ventiler une étable, il faut en moyenne pour chaque animal huit pouces carrés de prise d'air pur et quinze pouces carrés de sortie d'air vicié. La confection de la cheminée d'appel ou sortie d'air vicié demande un peu plus de soins que les entrées; il est nécessaire de la faire à doubles parois avec chambre à air afin d'éviter la condensation de la vapeur d'eau en passant dans la cheminée. Il ne faut pas non plus oublier de munir chacune de ses ouvertures de clefs de réglage pour obvier aux brusques changements de température.

En moyenne une superficie de quatre pieds carrés de verre doit être allouée à chaque animal. Pour permettre à la lumière de mieux pénétrer, les fenêtres devraient être placées à trois pieds et six pouces du plancher de la vacherie, la longueur sur la verticale et non sur l'horizontale; évitez d'en poser sous le pont d'approche ou bien du côté ou l'inclination du terrain ou autres objets empêcheraient la lumière d'y parvenir. Dans notre région une double vitre est nécessaire; les deux vitres pouvant être placées sur le même cadre ce qui est moins dispendieux.

Des murs blancs facilitent l'éclairage des bâtiments et aident à la propreté. Comme la peinture est trop dispendieuse, l'usage de la chaux est tout indiqué. Non seulement elle est plus économique mais elle est aussi un désinfectant contre une foule de maladies microbiennes. Le blanchissage doit se faire chaque année; mais il faut auparavant avoir bien épousseté afin d'enlever la poussière et la vieille chaux.

Quelques-uns trouveront peut-être que c'est se donner beaucoup de mal pour rien. A ceux-là nous répondrons que l'industrie animale est une des plus importantes de la ferme, et malheureusement nous ne lui accordons pas toujours toute l'attention qu'elle mérite pour en faire un succès.

Honorius CHABOT.

### NECESSITE DES COURS DE COOPERATION

Dans le monde économique, agricole et urbain, la coopération s'impose.

Bien comprise, qu'elle qu'en soit la modalité, elle sera un instrument de paix sociale merveilleux, un outil superbe entre les mains des travailleurs pour conquérir leur indépendance économique.

Mais, il faudra le connaître, cet outil, le comprendre, savoir l'utiliser.

Eh mon Dieu! avouons-le humblement, que les vrais coopérateurs sont rares dans le Québec.

Bien des fois, j'ai entendu parler coopération devant des cultivateurs. Ils n'y comprenaient rien. Très souvent... le conférencier non plus.

Le cher homme eût pu s'en tirer en usant de cette boutade d'un professeur pris à court dans une discussion serrée: "Depuis

quand, de s'écrier avec une voix de stentor, est-il nécessaire de comprendre une matière pour l'enseigner?"

Non. Pour enseigner la coopération, pour en faire, il faut non seulement la comprendre mais encore surtout en avoir "l'esprit".

Voilà pourquoi il devient urgent de faire donner des cours de coopération suivis et... pratiques.

Les Caisses Desjardins en bénéficieront comme toutes les autres coopératives. Elles en ont besoin ni plus ni moins.

Où les faire donner, ces cours? Quand et par qui?

Ce n'est pas à nous de décider du cas. Cependant, nous réclamons pour la campagne des connaisseurs qui touchent la terre au moins de la pointe du pied, qui sont autre chose que de solides somnifères ambulants, capables d'endormir les opérés... à la semaine.

Pour démontrer la nécessité du cours sur la coopération, prenons comme exemple les Caisses Populaires.

Presque partout, chez le peuple et chez les dirigeants de toutes classes, l'on confond une Caisse Desjardins avec une succursale de banque.

Pourtant, ces deux organismes sont diamétralement opposés.

La banque est une affaire financière. Un point, c'est tout.

La Caisse Desjardins est une oeuvre sociale. Et une oeuvre sociale s'appelle ainsi parce qu'elle agit *en* sur les individus que sur les organismes sociaux, parce qu'elle vise l'homme comme un être essentiellement social, qu'elle le secourt en améliorant les divers milieux où il est appelé à vivre et à se développer, milieu familial, milieu professionnel, etc.

Or, c'est là le but de la Caisse Desjardins: enseigner la prévoyance au peuple, garder l'argent dans la paroisse pour y attacher les cultivateurs et les ouvriers; faire pratiquer la charité chrétienne de toute façon; empêcher le gaspillage, etc.

Statuts et règlements sont faits pour atteindre ces divers buts.

Combien de gens comprennent cela? Les lettres qui affluent à nos bureaux prouvent à l'évidence qu'ils sont peu nombreux et que partant, il devient nécessaire de donner des cours de coopération dans nos Universités, dans nos écoles d'agriculture, dans nos paroisses, et des cours détaillés encore!

Si nous entrons dans le domaine des coopératives de production et de consommation, les cartes sont encore plus mêlées. Mais assez pour aujourd'hui.

Louis ARNEAU.

## L'ANNONCE

dans

**"La Terre de Chez Nous"**  
rapporte

Commerçants,  
Industriels,  
Financiers,  
Cultivateurs,

N'oubliez pas que

**"La Terre de Chez Nous"**

a le plus fort tirage payé des journaux agricoles de la province de Québec.

Pour pénétrer le marché rural, annoncez dans notre journal. Cela vous coûtera peu et vous rapportera beaucoup.

**Demandez notre carte de tarif.**

# Quel nom préférez-vous ?

## Cultivateur, habitant, agriculteur, paysan.

Beloil, 18 déc. 1936.

M. Gérard Filion, rédacteur,  
"La Terre de Chez Nous".

Cher Monsieur,

L'enquête que tient en ce moment votre journal est en train de devenir très intéressante : D'aucuns préfèrent pour désigner leur profession le titre d'"habitant", d'autres "cultivateurs" et personne, ce que j'applaudis du reste, ne veut de "paysan".

Et j'ai fort envie d'y aller de mon petit boniment...

Laissez-moi vous raconter, d'abord, une petite anecdote qui longtemps restera gravée dans ma mémoire. J'avais douze ans; mes parents avaient décidé de me mettre dans un grand collège... en ville. Peut-être caressaient-ils le projet de faire de moi un avocat comme mes oncles; en tous cas, un beau jour je me trouvais un peu dépaycé, dans une vaste salle de récréation. Un grand faucon s'avança tout à coup vers le groupe des nouveaux venus pour s'enquérir de leurs noms... et de la situation sociale de leurs parents. J'étais seul fils de cultivateur. Arrivé à mon tour d'interrogatoire, je lançai de toute la force de mes poumons de façon à être entendu de toute la salle : "Je ne nomme X et mon père est terrien ! Cette déclaration me valut un tonnerre d'applaudissements et jamais je n'eus à subir les moqueries des fils à papa... de notaires, d'avocats, etc.; ce que je craignais bien un peu... avouerais-je maintenant.

Terrien... n'est-ce pas que ça sonne bien ! C'est un titre "à côté" de ceux désignés, mais qu'en pensez-vous amis lecteurs ? Fanfaronnade, diront certains. Peut-être; mais ne vaut-il pas mieux servir à nos jeunes surtout, ... ce qu'ils admirent !

Pour ma part, j'aime beaucoup la désignation "habitant" qui a une forte saveur de terrain, n'était cette espèce de mépris qui y est attaché. N'entends-on pas dire couramment pour enoncer le genre "chausson" : "Ouais ! quel habitant !" Et cela, convenez-en, n'est pas de nature à faire aimer à nos enfants... les habitants !

Terrien... seigneur terrien... qui possède la terre... la cultive en tous sens, tirant de son sein sa subsistance. La terre est femme ai-je lu quelque part, Pierre l'Ermine l'appelle la "Grande Amie". Alors il faut avoir pour elle des égards, la comprendre, l'étudier, l'aider pour qu'elle nous livre tous ses secrets. N'est-ce pas, messieurs les seigneurs terriens ?

Un beloil-ois.

418, 1ère Ave, Québec.

M. Gérard Filion, rédacteur,  
"La Terre de Chez Nous",  
Montréal.

Monsieur,

J'ai lu avec intérêt la vôtre dans la "Terre de Chez Nous" numéro en date du 25 novembre, et j'aimerais vous faire connaître bien humblement l'opinion d'une femme demeurant à la ville mais ayant déjà vécu à la campagne.

Quel nom préférez-vous ? Agriculteur, paysan, cultivateur ou habitant ? ... Je vous le dirai après l'étude étymologique de cha-

cun des mots en question, car il faut admettre, avant que de choisir un nom convenant à la désignation du plus grand nombre de sujets de cette province, il faut admettre, dis-je, savoir ce que ce mot veut dire, s'il peut désigner tous nos gens s'occupant encore de la terre.

Et pour cette étude, j'aurai recours à Larousse. — "Agriculteur : celui qui cultive ou fait valoir lui-même, surtout en grand"; ce qui n'est pas le cas pour la majorité des gens que nous voulons désigner. Donc, passons !

"Paysan ? Hommes de campagne. Les paysans sont à l'origine de toute civilisation. (Grèce, France, Italie, etc.) "Il est prouvé que ceux de France furent à l'épreuve aux premiers temps du pays de Québec. Cependant, si j'ai bonne souvenance de notre histoire, ces paysans ne s'occupèrent pas exclusivement de la culture de la terre; ils étaient des gens de tous les métiers et professions. Larousse nous signalant le paysan comme étant "homme de campagne", ce mot ne peut nommer la seule classe d'hommes que nous sommes en train de rebaptiser.

"Cultivateur : qui s'adonne à la culture, s'applique surtout aux petits exploitants". Ne croyez-vous pas que cette appellation serait la meilleure, puisqu'elle désignerait la plus grande partie des gens de chez nous qui exploitent la terre, soit en s'adonnant à la culture générale, ou en se spécialisant dans une catégorie de végétaux cultivés : culture fourragère, fruitière, maraîchère. Mais, voilà-t-il pas que je dévoile mon "préféré" avant que d'avoir terminé l'étude projetée !

Tout de même, je m'occuperai aussi du mot : habitant, puisqu'il fait partie de la nomenclature soumise au choix.

"Habiter" : qui habite habituellement en un lieu, (ciel, terre, eau, etc.) Aux Antilles françaises, ce mot désigne le planteur, celui qui possède et exploite une propriété rurale. Larousse continue: La canne à sucre fut jadis la fortune des habitants... Et comme ce "légume" ne vient pas sous nos cieux dans nos terres, avec notre climat, laissons aux Antilles et la canne à sucre et les habitants qu'elle fit et fait encore vivre !

D'ailleurs, cette appellation semble chatouiller par trop l'épiderme un peu sensible de certains gens qui y voient du mépris de la part de la personne qui s'en sert pour les désigner. Laissons-à de côté et disons : Vive le cultivateur, le bon cultivateur du doux pays de Québec ! Que ce nom fasse suite au nom de baptême d'un grand nombre de nos petits gars ! Et vive les cultivateurs de demain !

Merci, M. le rédacteur pour votre généreuse et... patiente hospitalité.

Mme Léo PERREAULT

Ste-Thérèse de Blainville,  
3 déc. 1936

"La Terre de Chez Nous",  
5817, Blvd. St-Laurent,  
Montréal.

Monsieur,

En réponse à votre question. Quel nom préférez-vous ? Etant cultivatrice la chose m'intéresse

et les noms que je préfère sont assurément cultivateur et agriculteur. Ces deux mots devraient s'employer indifféremment pour désigner nos ruraux. Ils ont une signification presque identique, plaisent à l'oreille et ne portent pas à la dérision comme paysan et habitant.

Ces deux derniers désignent mal nos canadiens des campagnes actuelles, nos cultivateurs ou cultivatrices n'ont nullement l'air paysan ou habitant; aussi, leur féminin n'est pas à l'avantage du beau sexe. Aujourd'hui nos gens de campagnes, avec tout le confort des villes que nous y trouvons, sont délégués et tout aussi émancipés que nos citadins.

Paysan et habitant peuvent encore s'employer dans certaines contrées d'Europe ou beaucoup des habitants portent encore le costume d'autrefois et sont restés indifférents devant l'évolution rurale.

Utilisons donc pour notre classe agricole les titres qui lui appartiennent et qu'ils seront fiers de porter. Encourageons nos filles et garçons de nos campagnes à comprendre la noblesse de leur profession en les traitant avec respect et reconnaissance.

Mme S.-D. AUDIOT,  
Sainte-Thérèse de  
Blainville

TRIBUNE LIBRE

## Le cultivateur.. un serviteur?

M. Gérard Filion, rédacteur,  
"La Terre de Chez-Nous"

Monsieur,

Le cultivateur est-il roi ou serviteur ?

Pour vouloir trop dire la vérité... votre article du 9 décembre dépasse le but et jette, à mon sens, un discrédit néfaste sur la profession agricole.

Le cultivateur est-il un roi ? Au sens trop strict, c'est évidemment faux. Comme tous les autres humains, il est soumis à la grande loi du travail; du travail continu, souvent pénible et obscur. Il est également soumis et de plus en plus — à cause du progrès — à la loi également inexorable de la concurrence et de l'amélioration. Dans les affaires, il doit conquérir sa place.

"L'homme est un ennemi pour l'homme." Le cultivateur n'échappe pas à cette vérité et, s'il veut garder ses marchés, il doit s'appliquer à présenter les produits les plus attrayants, les mieux finis; chercher à satisfaire les goûts ou les caprices du consommateur.

C'est toujours l'effort, effort constant mais intelligent, toujours le travail et le progrès qui doivent présider dans une exploitation agricole.

N'en est-il pas de même dans tous les domaines ?

Où trouvez-vous des hommes dégagés de toute obligation, de toute contrainte, vis à vis de leurs contemporains ?

Où voyez-vous réussir les faibles, les hommes de second ordre ?

S'il fallait qualifier de serviteur, c'est-à-dire, d'inférieur, de dépendant, celui qui est astreint à l'effort et au progrès pour gagner sa vie, ce serait mépriser le travail de l'intelligence.

Et pour ce qui concerne le cultivateur, je crois que l'expression "serviteur" est pour le moins aussi fautive que peut l'être celle du "roi."

Le cultivateur, en effet, en plus de l'intelligence et des connaissances que requiert sa profession, n'est-il pas le plus libre de son

travail, de ses pensées, de ses gestes ?

Il est libre de son travail.

Si sa besogne le commande, il n'obéit tout de même pas au sifflet de l'usine; il n'est pas sous la direction d'un contremaître à l'oeil scrutateur et impitoyable.

Il peut disposer de ses minutes, de ses heures plus librement que n'importe qui.

Il a la liberté de choisir ses entreprises, ses spécialités de production.

Le cultivateur est libre aussi de ses pensées et de ses paroles.

Combien, hélas ! non pas même la liberté de penser et de parler à leur guise.

Ils sont à l'emploi de tel patron; ils servent tels intérêts financiers... ou autres; il leur faut parler, et donc penser, dans un sens favorable au patron, suivant le désir de leur coterie, à force de dire comme le patron, ils finissent par penser de même. "Il faut dire comme l'on pense; sinon, on finit par penser comme l'on dit."

Il y a beaucoup d'esclaves de

la pensée. Cette servitude est peut-être la pire de toutes.

Le cultivateur, par l'indépendance relative de son sort, par la grande quantité de matières premières nécessaires à la vie, qu'il tire de son sol et de son travail, est le moins de tous soumis aux influences extérieures qui peuvent masquer les pensées et les paroles de l'homme.

N'est-ce pas déjà loin du rôle de serviteur? Il est aussi libre de ses gestes. Dans les affaires publiques, par exemple, il y a peu d'hommes capables d'exprimer leur opinion et de faire valoir leur influence aussi franchement que le cultivateur. Il est de ceux que la méchanceté humaine peut le moins atteindre.

N'a-t-il pas chez lui tout ce qu'il faut pour assurer sa vie et celle de sa famille ?

On peut le boycotter dans certains domaines, on ne peut pas lui enlever sa terre et son travail qui produisent du pain.

Si les trusts en font souvent leur victime, ils ne peuvent en (Suite à la page 15)

## Vient de paraître

Cours à Domicile de l'U. C. C. 1935-36

Cette brochure contient les 24 leçons publiées l'an dernier dans "La Terre de Chez Nous". Ce cours porte, on s'en souvient, sur la zootechnie générale. Merveilleux travail de vulgarisation que tout agriculteur progressif devrait avoir sous la main. S'adresse particulièrement aux élèves des Cours à Domicile qui tiennent à se rafraîchir la mémoire. Brochure de 128 pages au prix de

0.15 l'unité  
\$1.50 la douzaine  
\$10.00 le cent

S'adresser au Secrétariat de l'U. C. C.,  
5817, rue St-Laurent, Montréal.

## Service de librairie

de l'U. C. C.

Cours à Domicile 1935-36	0.15 l'unité 1.50 la douzaine 10.00 le cent
Cours à Domicile 1934-35	0.15 l'unité 1.50 la douzaine 10.00 le cent
L'U. C. C., brochure explicative pour les officiers et aumôniers de cercle.	0.25 l'unité
Les Champs, manuel d'agriculture par les professeurs de l'Ecole d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière.	1.00 l'unité
Les Animaux, manuel d'agriculture par les mêmes.	1.00 l'unité

Adresser les commandes au  
Secrétariat de l'U. C. C.,  
5817, rue St-Laurent, Montréal.

A La Vôtre!



# Les habitants



## Saint-Luc

(Matane)

Notre réunion du cercle de l'U. C. C. eut lieu, dimanche, le 13, après la grand-messe. La lecture du procès verbal faite, M. le vice-président, Isidore Levasseur, qui se dévoue, en l'absence de notre président, cet hiver, pour présider nos séances, nous exhorte à augmenter notre effectif et propose l'U. C. C. comme le meilleur rempart contre le communisme envahisseur. M. le Curé, notre aumônier, lit et commente un évangile et nous met, ensuite, au courant des nombreuses activités de l'U. C. C. en faveur de la classe agricole. Il nous prévient qu'il faut envisager l'U. C. C. non comme une pourvoyeuse d'intérêts particuliers mais comme un organisme chargé de promouvoir le bien commun et les intérêts généraux de la profession agricole. Puis M. Levasseur invite, à brûle-pourpoint, M. Cléophas Fortin, nouveau membre, à faire une conférence sur un sujet de son choix, à la séance de janvier. Nous espérons que le défi sera accepté. Le conférencier sera intéressant, nous n'en doutons point. Allons les vieux de la vieille et les jeunes, en marche, avec ensemble sur le beau chemin de l'U. C. C., notre seule union professionnelle, que nous devons chérir autant que nos propres yeux.

Narcisse GOSSELIN,  
Sec. temporaire.

## Rimouski

Le 13 décembre, le cercle de l'U. C. C. groupait une quinzaine de membres à l'hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Joseph Duchesne. Après la prière et la lecture de l'Evangile, notre nouvel aumônier, M. l'abbé Ernest Lepage, fit un court commentaire de cet Evangile. Il demande ensuite avec instance à tous les membres présents de se faire les propagandistes de l'idée unioniste dans la paroisse. En le faisant, ils répondront aux désirs de N. S. Père le Pape, de notre Evêque tout en travaillant dans l'intérêt propre de la classe agricole. Beaucoup de problèmes assez importants ne verront leur solution possible que par l'union et la coopération des cultivateurs de toute la Province. La résolution suivante est ensui-

## OFFICIERS DE L'U. C. C.

Président-général: M. Abel Marlon, Ste-Edwidge;  
Aumônier: R. P. Alphonse Deguire, S.J. Montréal.  
1er vice-président: M. Alfred Hardy, St-Basile;  
2ième vice-président: M. G.-H. St-Cyr, Nicolet;  
Secrétaire-général: M. R.-M. Puceat, Montréal;  
Rédacteur: M. Gérard Filian, L.S.C., Montréal;  
Directeur général de la Mutuelle-Vie: M. Thurlibe Belzile, L. S. C., Montréal.  
Conseillers juridiques: Me Wilfrid Guérin, N.P.; Me C.-H. Lalonde, C.R.

## CONVOCATIONS

Dimanche, le 3 janvier :

Lundi, le 4 janvier :

Mardi, le 5 janvier :

Montmagny.

Montcerf.

St-Philippe (Richmond).

Arthabaska.

St-Jude.

Les Ecureuils.

te proposée par M. Jos. Duchesne avec l'appui de M. Léon St-Pierre :

Le cercle de l'U. C. C. de Rimouski prie le Bureau Central de demander au Ministère de l'Agriculture de Québec de bien vouloir continuer de payer la prime pour l'achat des engrais chimiques.

Les élections du bureau de direction donnèrent ensuite les résultats suivants :

Président: Athanase Lepage;  
vice-président: Jos. Duchesne;  
directeurs: Léon St-Pierre, Léo Lepage, Alfred Banville, Albert Parent, Laurent Lepage.

M. Gérard Hupé accepta la charge de secrétaire.

MM. Georges Turcotte et Charles Roy acceptèrent un travail pour la prochaine réunion, qui promet d'être très intéressante.

Gérard HUPE, sec.

## St-Tite

(Laviolette)

L'assemblée du 11 décembre sous la présidence de M. Nolasque Hardy, fut des plus intéressantes.

M. le curé Emile Trudel adresse quelques mots d'encouragement et se montre très intéressé au développement de l'agriculture dans notre paroisse.

M. l'agronome Ernest Massé qui fut l'orateur suivant, a su par la nature de son sujet, capter l'attention des quelque 35 personnes qui assistaient à cette réunion.

Le sujet traité, dont l'importance était très marquée pour la région, concernait l'élevage de la volaille et l'organisation de poulaillers de 50 et de 100 poules.

M. le conférencier s'est tiré de sa tâche de façon admirable et son enseignement ne restera pas sans réaction favorable.

Après M. Massé, ce fut le tour du Secrétaire qui s'est aventuré de traiter de l'organisation du fonctionnement et de la nécessité de l'U. C. C.

Celui-ci s'en est tiré avec quelques sueurs et un peu d'embarras, cependant, la sympathie de son auditoire nous porte à croire qu'il n'a pas prêché dans le vide.

En terminant, M. le curé Trudel nous donne quelques conseils et engage une discussion intéressante sur la coopération avec M. Gustave Marchildon.

M. Georges St-Arnaud soulève également un vif débat au sujet des fermes expérimentales.

Avant de lever la séance, on procéda au tirage du prix de présence offert par le bureau central (un réflecteur Lucis).

M. Napoléon Gadoury, un nouveau cultivateur dans la place et un nouveau membre de l'U. C. C., fut l'heureux gagnant du réflecteur.

Nos félicitations et souhaits de succès à M. Gadoury.

La séance est levée à 10 heures

Réal COSSETTE, B.S.A.,  
Secrétaire.

## St-Philibert

(Beauce)

Notre cercle a tenu sa réunion régulière dimanche le vingt décembre après la grand-messe, dans la salle paroissiale, sous la présidence de M. Arthur Paquet. M. l'aumônier était présent, quatre des directeurs ainsi que la grande majorité des cultivateurs.

M. l'aumônier fut le conférencier et nous parla de grains de semence; il demanda à tous les cultivateurs de bien préparer leurs semences; premièrement en choisissant la récolte qui a mieux mûri et ensuite en la passant au crible séparateur pour en séparer les mauvaises graines qui, étant semées, se nourrissent de la terre comme le bon grain, ce qui est une perte pour le cultivateur. Il invite tous les cultivateurs à semer au moins un peu d'orge qui est de beaucoup meilleure que l'avoine pour faire les engrais de pores et autres.

Le conférencier demande ensuite à ceux qui faisaient autrefois partie du cercle agricole, s'ils s'objectaient à ce que les propriétés du cercle agricole, soit un crible séparateur et une pompe à blanchissage, deviennent propriété de l'U.C.C., à condition que cette dernière se charge de l'entretien tout en laissant le privilège aux anciens du cercle de s'en servir gratuitement, ce qui fut accepté.

M. le président remercia ensuite le conférencier de ses bons conseils et termina en demandant à chacun des membres de montrer un sens plus chrétien, de connaître les besoins de nos voisins et surtout de veiller sur nos jeunes en les enrôlant dans l'U.C.C.

M. Eddy Brochu et M. Florian Loignon seront les conférenciers à la prochaine réunion.

Edmond GILBERT, sec.

## St-Michel

Assemblée mensuelle sous la présidence de M. Philippe Bourget. Après lecture et commentaires d'un passage de l'Evangile par l'aumônier, le secrétaire donna lecture du procès verbal de la dernière assemblée qui fut adoptée. Les principaux sujets de discussion furent l'assurance Mutuelle-Vie de l'U.C.C. et des Caisse populaires; la discussion fut très animée. Après quoi, l'on passa les résolutions suivantes :

Proposé par M. Edmond Ruelland, secondé par M. Albert Sylvain, que M. Wilfrid Martineau, secondé par M. Evariste Breton, que l'on consacre un quart d'heu-

re à nos assemblées pour l'étude des statuts et règlements de notre Mutuelle-Vie. Adoptée.

Proposé par M. Albert Sylvain, secondé par M. David Roy, que M. Joseph Laverdière soit élu directeur. Adoptée.

Robert MORISSET, sec.

## St-Isidore

(Dorchester)

Notre cercle a tenu son assemblée régulière dimanche soir, de vingt décembre, sous la présidence de M. Théophile Parent.

M. le président invite M. le curé Drouin à bien vouloir accepter la charge d'aumônier pour notre cercle. Il accepte bien volontiers et dit quelques mots d'encouragement et puis l'assemblée s'ouvre comme à l'ordinaire par la prière. M. l'aumônier nous explique le chemin large et étroit de la vie. M. le secrétaire donne lecture du rapport de la dernière assemblée, lequel fut adopté. M. le président lit un passage du Guide sur la coopération. Ensuite la question d'encourager les jeunes à suivre les Cours-à-Domicile est discutée.

Quelques membres paient leur contribution. L'assemblée est levée.

Emile COULOMBE, ass.-sec.

## Isle-Verte

Réunion du 16 décembre. Les officiers et directeurs de 1936 sont réélus. On décide d'élire un nouveau directeur pour l'arrondissement de La Montagne et 4ième Rang. M. Pierre Deaulieu est choisi à l'unanimité.

M. l'agronome Adrien Martin donna une conférence fort intéressante et pratique sur l'élevage et le marché du porc, surtout du porc à bacon, sur les prévisions du marché des patates, nécessité et importance de la luzerne, etc., etc. M. l'aumônier félicita les nouveaux membres et insista sur la coopération qui doit exister entre cultivateurs en faisant partie de l'U.C.C.

La prochaine réunion est fixée à mardi, le 26 janvier, à 2 heures p.m.

Le cercle de l'Isle-Verte compte à date 90 membres.

Thomas TALBOT, sec.

## St-Valérien

(Rimouski)

L'assemblée mensuelle de l'U. C. C. eut lieu aujourd'hui, le 20 décembre. Lecture du procès verbal et allocution de M. Georges Chénard, président. Celui-ci remercia tout d'abord M. l'ex-président et le félicita du dévouement qu'il a apporté dans sa tâche. Ensuite, il manifesta le désir d'être interrogé par des questions afin de faciliter son travail. Puis, il exhorte

les cultivateurs à faire disparaître le blasphème qui malheureusement est la cause du peu de réussite.

M. l'aumônier fait connaître la nécessité qu'il y a chez nous de faire de l'action catholique et à cette fin, s'abonner au journal catholique et laisser de côté les journaux qui sont mauvais surtout pour les jeunes qui les lisent.

Félicitations aux élèves de l'école No 2 pour la séance récréative qu'ils ont exécutée.

J.-Antoine CARON, sec.

## St-Valérien

(Shefford)

Le 14 décembre, les membres du cercle de l'U. C. C. se réunissent à la salle paroissiale pour élire un nouveau bureau de direction.

Avant de procéder à l'élection, on fit tirer les prix du concours de propagande organisé au mois d'octobre 1935. Les heureux gagnants sont: MM. Ananias Boi-Arthur Paré, Adrien Hébert, E-Dufort et Arthur L'Heureux.

Le bureau de direction se compose comme suit: président, Ananias Boileau; vice-président, Arthur Goyette; secrétaire, Albéric Hébert; aumônier, l'abbé A. Nadeau; directeurs: MM. Napoléon et Arthur Paré, Adrien Hébert, Elie Vien, Arthur Tétréault, Alphonse Desautels.

Dans une séance antérieure, le rapport donné par le secrétaire sur les activités du cercle pour l'année 1935-36 se résume comme suit:

Concours de propagande organisé donne 8 nouveaux membres, ce qui fait 57 membres à la fin de l'année.

Achat en coopération pour \$1,118.; économie de \$100. Vente en coopération pour \$8,076.00; sur un total de 390 jeunes pores, nous avons obtenu 109 selectifs.

Tous les membres semblent satisfaits des résultats obtenus; nous anticipons de meilleurs résultats pour la nouvelle année.

Albéric HEBERT, sec.

## St-Mathieu

(Rimouski)

Le cercle de l'U.C.C. a tenu son assemblée le 20 décembre 1936 sous la présidence de M. Antonio Théberge.

Depuis quelque temps, dit-il, on nous a exposé assez clairement

(Suite à la page 6)

## "LA TERRE DE CHEZ NOUS"

organe officiel de  
L'Union Catholique des  
Cultivateurs,  
fondée en 1929.  
Membre de l'A. B. C.

Rédaction, Administration,  
Publicité,  
5817, rue St-Laurent,  
Montréal.

Tél.: CR. 3414

ABONNEMENT

Au Canada :

\$1.00 par année

\$2.50 pour 3 ans

A l'étranger :

\$1.50 par année

Imprimée par  
l'Action Sociale, Ltée,  
3, Blvd Charest, Québec.

# Les Habitants chez eux

(Suite de la page 5)

l'organisation d'une caisse populaire pour que vous puissiez, séance tenante, exposer chacun votre opinion sur ce projet.

M. l'aumônier cite un article paru dans l'"Action Catholique" "Les treize mois d'une Caisse populaire", et commente certains chapitres du catéchisme des Caisse populaires. Et enfin il cite comme exemple certaines paroisses de notre district qui se servent de cette institution bienfaisante.

Pour répondre à une suggestion du président général, un comité spécial est formé pour réétudier le projet de colonisation et construction d'une route au sein de la paroisse.

Le secrétaire exprime le voeu qu'au printemps les cultivateurs jouissent de l'existence d'une caisse bien vivante et énumère les bienfaits (il en cite quelques-uns) d'une vraie organisation d'épargne et de crédit au profit de notre population rurale. Dernier appel est fait aux cultivateurs par M. le président d'entrer sans retard dans l'U.C.C. Plusieurs de nos membres, séance tenante, donnent leur nom pour la retraite fermée à Mont-Joli.

Gérard OUELLET, sec.

## Ste-Gécile

(Frontenac)

Assemblée du cercle le 16 décembre sous la présidence de M. Odilon Boulanger. M. l'aumônier fait quelques commentaires en marge des nouveaux règlements concernant l'octroi pour l'établissement des fils de cultivateurs et l'emploi d'aides-cultivateurs. L'assemblée se prononce pour l'établissement de la prime pour l'abatage des ours; une résolution dans ce sens est adoptée pour demander au gouvernement le rétablissement de cette prime. Le cercle adopte une autre résolution pour demander au gouvernement une prime sur les produits laitiers de première et de seconde classe.

Antonio FORTIER, sec.

## Rougemont

Le cercle tient une réunion le 21 décembre sous la présidence de M. Albert Charron. M. Emile Roy, agronome, expose le programme qu'il entend mettre à exécution dans notre comté. M. Henri-Paul Ricard, propagandiste, nous entretient de l'aviculture. M. l'aumônier remercie nos deux visiteurs.

P.-O. LEVESQUE, sec.

## St-Sébastien

(Frontenac)

A une assemblée générale de tous les cultivateurs tenue le 13 décembre 1936, il fut décidé de réorganiser le cercle de l'Union Catholique des Cultivateurs. M. l'aumônier signale quelques-uns des avantages de faire partie du cercle de l'Union Catholique des

Cultivateurs.

Election de nouveaux officiers: président, Elzéar Proteau; vice-président, Arcadius Paradis; directeurs, Laurent Boulanger, Léopold Audet, Phydime Poulin, Achille Fortier, Wilfrid Fillion; aumônier, M. l'abbé Lamontagne; secrétaire, Irénée Campeau.

Le but de notre cercle est avant tout:

1. De nous instruire d'abord de ce qui regarde la profession agricole et cela pour apporter sur le marché des produits meilleurs et plus abondants. Le but est de s'organiser pour acheter avec avantage ce dont nous avons besoin et vendre nos produits avec profit.

2. Conditions d'admission dans le cercle:

Les conditions de notre cercle sont absolument celles de l'Union Catholique des Cultivateurs à savoir: donner son nom et payer une contribution de une piastre pour faire partie du cercle seulement ou de deux piastres si l'on veut recevoir en même temps le journal: *La Terre de Chez Nous*.

3. Nous mettons notre cercle sous la protection de S. Isidore patron des laboureurs.

4. A l'ouverture de chaque séance, nous ferons une petite prière pour demander les lumières et les bénédictions du ciel sur notre travail. Elle se compose d'un "Notre Père" d'un "Je vous salue Marie" et d'une invocation à S. Isidore.

5. Lecture du procès-verbal de la séance précédente.

La séance commencera par le sujet d'étude. Chacun pourra être invité à développer sa pensée sur un sujet proposé. Quand le sujet aura été développé chacun pourra poser des questions.

6. Quand le sujet d'étude sera terminé, on s'occupera des questions d'actualité.

7. A moins de changement, les séances auront lieu le premier dimanche du mois après la grand-messe, du moins pendant les mois d'hiver.

8. La prochaine séance est fixée au 10 janvier 1937.

9. Vingt-neuf membres paieront leur contribution.

Irénée CAMPEAU, sec.

## Ham-Nord

(Wolfe)

Le cercle de Ham-Nord de l'U. C. C. a tenu son assemblée régulière le 30 novembre dernier.

Les travaux dans les chantiers empêchent plusieurs cultivateurs d'assister à cette réunion.

Après la prière habituelle, le secrétaire lit son procès-verbal sur la demande du président.

M. le président se charge de résumer les Cours à Domicile de *La Terre de Chez Nous*. Nous sommes d'accord de dire avec lui que l'aviculture sera bien plus payante si nous mettons en pratique ce qui nous est enseigné dans ces cours.

M. l'aumônier conseille aux parents de donner à chaque enfant en état de travailler, une spécialité en rapport avec leurs aptitudes. Il dit que pour devenir père de famille, il faut à un homme un minimum d'idées et de principes. Il commente un passage de l'Évangile: "Heureux les pauvres en esprit, car le royaume des cieux est à eux".

Un membre, Wilfrid Nolet, traite de l'industrie laitière, du bon travail qu'il se fait à l'école de St-Hyacinthe.

Geo.-Henri CARRIER, sec.

## St-Bruno

(Kamouraska)

A une assemblée du cercle de l'U. C. C. tenue à St-Bruno le sixième jour de novembre, les deux résolutions suivantes ont été passées:

Il est proposé par M. Albert Bossé et secondé par M. Léon Lévesque que demande soit faite auprès du gouvernement par l'entremise de l'U. C. C. pour que le gouvernement s'occupe de placer un homme pour acheter le bois des coïns et des cultivateurs.

Il est proposé par M. Albert Bossé et secondé par M. Edouard Blondeau, que demande soit faite auprès du gouvernement par l'entremise de l'U. C. C. pour obtenir une réserve de bois sur le canton Painchaud pour que les cultivateurs qui ont besoin de bois pour se bâtir puissent s'en procurer.

Arsène GAGNE, sec.

## St-Alexis

(Montcalm)

Le cercle de St-Alexis a tenu une grande assemblée où une bonne partie des membres étaient présents. L'assemblée était sous la présidence de notre aumônier, M. l'abbé Geo. Robitaille. Il y a eu élection pour le bureau de direction pour l'année courante. Certains des membres furent élus. Ce bureau se compose: du président, M. Rosaire Aumont; du vice-président, M. Napoléon Dupuis; du secrétaire, Alfred Marsolais; des directeurs suivants: MM. Georges-Albert Ricard, Albert Wolfe, Joseph Lamarche, Henri Marsolais, Joseph Pelletier. On accepta ce nouveau bureau sans aucune objection.

M. l'aumônier, l'abbé Georges Robitaille, nous entretient des Caisse populaires, de l'assurance Mutuelle-vie. Ces sujets furent agréablement discutés par les membres présents, et à la fin on en remit le dénouement à la prochaine réunion mensuelle du cercle.

L'assemblée s'ajourne donc au deuxième mardi de janvier 1937. Dont acte.

Alfred MARSOLAIS, sec.

## Ste-Anne des Plaines

Le 7 décembre, notre cercle avait l'honneur de recevoir la visite du député provincial, M. Hermann Barrette, accompagné de M. Damase Limoges, agronome spécial.

M. le curé Cadot présida l'assemblée qui fait salle comble. Il félicita M. le député de son initiative d'aller lui-même rencontrer les habitants chez eux pour discuter leurs divers problèmes tant généraux que locaux dont il souligna les plus importants pour ensuite en trouver les meilleures solutions.

# Sur le déclin...

LE PREMIER DE L'AN

—Bonne année, monsieur Mathias, ah, bonne et heureuse année!

—Bonne année, Fernand, meilleurs voeux de bonheur, de santé, de prospérité, et, le paradis à la fin de vos jours.

—Vous parlez bien, monsieur Mathias.

Et la main du vieillard, osseuse, un peu froide, serre la mienne fermement.

—Le paradis à la fin de mes jours, dit-il en hochant la tête, voilà un voeu dont je suis à la veille d'expérimenter l'efficacité auprès des barrières célestes. Malgré la sincérité de ceux qui le formulent, il ne peut suffire à

nous sauver, mais comme il fait du bien à entendre et à méditer. Ce souhait, placé comme il l'est, persiste quand ceux de bonheur, de santé, de prospérité ne se réalisent pas; il survit pour adoucir les déboires et les inévitables désillusions. Le paradis à la fin de nos jours, ah oui, c'est un beau motto placé dans notre vie.

—A présent que je vous ai souhaité une bonne année, monsieur Mathias, dis-je, je retourne à la maison, c'est la fête de famille aujourd'hui chez-nous. Mais avant de vous quitter, dites-moi un bon mot encore, voulez-vous?

Il mit sa main sur mon épaule, et me regarda longtemps.

M. Barrette nous dit que c'est avec plaisir qu'il a accepté d'être avec nous parce que le sort des cultivateurs l'intéresse et que tous les efforts dont son activité et son énergie sont capables seront pour l'améliorer. Pour mieux et plus vite réussir, il nous demande de l'aider en formant une union plus nombreuse et plus active afin que, s'appuyant sur elle, il nous obtienne ce qui nous est nécessaire.

Il continua de nous intéresser en nous parlant des dangers du communisme, de la colonisation, du prêt agricole provincial, des caisses populaires. M. Limoges se fit notre porte-parole pour diverses demandes qui furent discutées et prises en considération par notre député.

M. le curé remercia chaleureusement les visiteurs pour nous avoir permis d'avoir une si intéressante assemblée.

UN MEMBRE

## Chambly-Bassin

Notre cercle se réunit le 13 décembre, après la grand-messe, dans la grande salle du collège. Près de soixante-quinze personnes assistaient à la séance, que préside M. C.-Emile Lague.

Celui-ci entretient l'assemblée de la coopération en matière d'achat, et s'étend même sur la coopération en général. Il adresse un appel à cet esprit coopératif pour la surveillance et l'entretien des machines aratoires appartenant à nos associations.

M. Lévesque, beurrier à Rougemont, intéresse l'auditoire par une causerie sur l'effort des puissances du mal contre Dieu et le vrai bonheur de l'humanité.

M. l'aumônier, pour conclure, incite à l'esprit de justice et de charité.

Le cercle, par une série de résolutions, prie les différents gouvernements d'accorder une prime à la production du beurre et du fromage, d'arrêter la falsification de ces deux denrées, et de continuer d'intensifier la politique d'octrois pour l'achat des engrais chimiques et de chaux calcaire.

Léo LAREAU, sec.

Adolphe Brassard.

Tél.: Harbour 2110

## E.-W. CARON

145 149, Des Commissaires-Est, Montréal

Moulinier et Négociant en Farine, Grains et Provisions.

Grains louses — chaux assortis.

Demandez les produits CARON

## B. TRUDEL & Cie

Fournitures et machineries pour laiteries, beurreries et fromageries.

304, Place d'Youville

MONTREAL

## Une année...

**E**NCORE une année qui s'achève... dans quelques jours, nous en serons à échanger nos vœux pour 1937 !

Douze mois, ce n'est pas long pour le bambin qui est au début de la vie... ça passe et il lui semble que son tour n'arrivera jamais d'être vieux !

Douze mois, c'est vite oublié lorsque les chagrins et les inquiétudes sont choses inconnues !

Mais, avez-vous songé comme une année peut paraître interminable à celui que le malheur, la pauvreté, la faim même harcèlent ?

Une année, mais c'est un siècle pour le pauvre malade qui compte les heures sans voir ses forces revenir !

Une année sans joie pour faire sourire, sans sympathie pour consoler, sans un bon mot pour relever... c'est une année sans soleil !

Vous qui vivez parmi les vôtres et goûtez les joies familiales, n'avez-vous pas souventes fois déploré la médiocrité de vos revenus qui vous empêchait de "gâter" parents et amis par vos cadeaux ? Pourquoi s'en chagriner lorsque nous possédons tout ce qu'il faut pour leur assurer une bonne et heureuse année !

Donnez chaque jour de l'année, de la bonne humeur, de la délicatesse, du tact, de la sympathie désintéressée : ce sont des miettes de bonheur, semez-les à profusion sur votre route et vous aurez donné plus que les riches et les grands !

Bonne et heureuse année !

MARGOT

## RECETTES

### OMELETTE AU POULET

1 tasse de poulet cuit (haché)  
1 tasse de sauce blanche,  
6 œufs,  
6 cuil. à table de crème,  
1 pincée de sel,  
1 cuil. à table de céleri haché ou persil,  
1 cuil. à table de beurre.

Préparer la sauce blanche et y mêler le poulet. Faire chauffer au bain-marie. Battre les œufs avec la crème, le sel et le poivre; ajouter le céleri puis verser le tout dans une poêle où l'on aura auparavant fait fondre le beurre. Faire cuire à feu doux jusqu'à ce que le dessous soit bien brun. Entendre le mélange de poulet et de sauce sur l'omelette, replier, et servir immédiatement. Décorer au goût.

### SOUFFLE AU FROMAGE

2 tasses de pommes de terre pilées,  
1 tasse de fromage râpé,  
2 cuil. à table de beurre fondu,  
1-3 tasse de lait,  
2 œufs,  
½ cuil. à thé de sel,  
¼ cuil. à thé de poivre,  
⅛ cuil. à thé de moutarde.

Mêler le fromage râpé aux pommes de terre. Ajouter le lait, le beurre fondu et les assaisonnements et battre le tout. Ajouter les jaunes d'œufs bien battus et les blancs battus en neige.

Verser le tout dans un plat beurré allant au four et faire cuire 40 minutes.

Servir avec légumes frais ou en conserve.

### CREME AUX FRUITS

1 cuil. à table de gélatine granulée,  
¼ tasse d'eau froide,  
1 tasse de jus de fruit,  
½ tasse de sucre,  
1 tasse de fruits,  
1 cuil. à table de jus de citron

ou essence,  
1 tasse de crème à fouetter.

Faire dissoudre la gélatine dans l'eau froide. Faire chauffer le jus de fruits et le sucre, ajouter la gélatine. Laisser refroidir. Lorsque le mélange commence à prendre, ajouter le jus de citron et les fruits. Ajouter la crème fouettée et mettre au froid jusqu'à congélation.

### CREME BAVAROISE

1 cuil. à table de gélatine granulée,  
¼ tasse d'eau froide,  
1-3 tasse sucre,  
2 jaunes d'œufs,  
1 tasse de lait chaud,  
2 blancs d'œufs,  
1 tasse de crème à fouetter,  
1 cuil. à thé de vanille,  
1 pincée de sel.

Faire tremper la gélatine dans l'eau froide. Battre les jaunes d'œufs et les mélanger au sucre et au sel. Ajouter graduellement le lait chaud et faire cuire au bain-marie jusqu'à épaississement; brasser constamment. Ajouter la gélatine; laisser refroidir; lorsque le mélange commence à prendre ajouter les blancs d'œufs bien battus, la crème fouettée et la vanille. Verser dans un moule ou des coupes à sorbet. Décorer avec des fruits.

## Bonnet de bébé

(1 à 2 ans)

Commencer au bord; monter 100 mailles et tricoter 24 rangs unis en prenant les mailles par en arrière; tricoter uni ensuite jusqu'à ce que le travail mesure 6 pouces.

Au tour à l'endroit, tricoter comme suit:

1er RANG: Tricoter ensemble chaque 9e et 10e maille.  
2e RANG: Uni.  
3e RANG: Tricoter ensemble chaque 8e et 9e maille.  
4e RANG: Uni.

### L'AGE DES TROIS SOEURS

Les 3 soeurs ont respectivement 12, 18 et 27 ans.

## -:- Intimité -:-

Nous fermerons les soirs embrumés de l'hiver,  
Nous fermerons la porte aux souffles de décembre,  
Et nous allumerons sur nos landiers de fer  
Un feu dont les reflets danseront par la chambre.

Devant l'âtre joyeux et clair tu t'assoiras,  
Et, le front caressé par les jeux de la flamme,  
Tu prendras ton aiguille et, sur le canevas,  
De purs dessins naitront sous tes beaux doigts de femme.

Et moi, je croiserai mes mains sur tes genoux;  
Et pour accompagner ton labeur monotone,  
Je te réciterai des vers tristes et doux  
Comme les derniers jours de soleil, en automne.

Je te raconterai les fabuleux combats  
Des héros dont j'ai lu l'histoire en un vieux livre,  
Et quelquefois aussi je te dirai tout bas  
Ma tristesse d'aimer et mon ennui de vivre.

Et puis je me tairai. Dans la paisible nuit  
Nous écouterons choir les heures goutte à goutte,  
Cependant que la neige effacera le bruit  
Que la Vie en marchant peut faire sur la route.

Louis MERCIER

5e RANG: Tricoter ensemble chaque 7e et 8e maille.

6e RANG: Uni.

7e RANG: Tricoter ensemble chaque 6e et 7e maille.

8e RANG: Uni.

9e RANG: Tricoter ensemble chaque 5e et 6e maille.

10e RANG: Uni.

11e RANG: Tricoter ensemble chaque 4e et 3e maille.

Continuer de cette façon jusqu'au 17e rang, alors que l'on tricoter ensemble chaque 1ère et 2e maille.

Casser la laine et arrêter les mailles; assembler et presser; relever le bord puis coudre les rubans pour les attaches.

## Recettes éprouvées

### Sandwich au fromage

D'aucuns les aiment minces, d'autres les préfèrent épais, mais tous aiment les sandwich au fromage. Les sandwich au fromage sont savoureux, nourrissants, économiques et faciles à préparer, et ils sont de plus en plus appréciés pour la cantine, le thé ou pour servir comme mets principal au petit déjeuner ou au souper. Le Service d'utilisation du lait de la Division de l'industrie laitière et de la réfrigération, Ministère fédéral de l'Agriculture, recommande les recettes suivantes pour des sandwich au fromage :

### Pour le thé

1. — Coupez le pain en petits carrés ou en rondelles. Tartinez une quantité généreuse de fromage de crème ou de fromage cheddar râpé, mélangé avec de la mayonnaise sur le dessus. Garnissez avec des noix hachées, des olives ou du piment vert.

2. — Mélangez une tasse de fromage de crème avec 1-4 tasse de mayonnaise. Ajoutez 2 cuillères à table d'amandes brunes hachées et 1 cuillère à soupe de cerises marashino hachées. Tartinez sur tranches minces de pain graham ou de blé entier et coupez en bandes.

3. — Incorporez du fromage de crème à la mayonnaise. A 1 tasse de ce mélange ajoutez 2 cuillères à soupe de gingembre conservé haché. Tartinez sur pain brun tranché mince.

4. — Tartinez du fromage mélangé avec de la mayonnaise sur du pain tranché très mince. Sur chaque tranche mettez une petite

tige d'asperge, une sardine, un cornichon, une tige de cresson ou de céleri. Roulez et liez chaque sandwich avec un cure-dent jusqu'à ce qu'il soit prêt à servir.

### Pour la boîte à diner (Cantine)

1. — Mélangez du fromage avec de la mayonnaise. A chaque tasse du mélange ajoutez 2 cuillères à soupe de sauce chili, d'arachides, (peanuts) hachées ou du céleri. Tartinez sur pain beurré blanc ou brun.

2. — Tartinez du fromage blanc sur une tranche de pain. Sur une deuxième tranche tartinez de la marmelade, de la confiture ou de la gelée. Mettez les deux tranches l'une sur l'autre comme un sandwich.

### Pour le petit déjeuner ou le souper

1 boîte soupe aux tomates

1 tasse fromage râpé

Pincée de moutarde

1 œuf

Battez l'œuf. Ajoutez l'œuf et le fromage à la soupe. Faites cuire jusqu'à ce que le fromage fonde et que le mélange s'épaississe. Laissez refroidir. Tartinez entre des tranches de pain beurré et faites griller.

2. — Tartinez le mélange de fromage râpé mélangé avec du beurre sur une tranche de pain. Recouvrez d'une deuxième tranche de pain. Mettez des tranches de bacon ou de tomates sur le dessus du sandwich et faites cuire dans un four chaud environ 15 minutes.

Le Gouvernement français vient de relever le contingentement d'orge canadienne pour la brasserie et le contingentement de tout le miel exporté sur la France. Pour le trimestre courant de l'année, le Canada a obtenu un contingent de 4,500 quintaux métriques d'orge pour la brasserie, en plus des 2,250 quintaux métriques déjà accordés pour ce trimestre. Le Canada aura également sa part des contingents supplémentaires de miel pour fins industrielles et pour la consommation en nature. Le contingent habituel de 3,000 quintaux métriques de miel industriel pour le dernier trimestre de l'année a été doublé et un nouveau contingent de 1,500 quintaux métriques de miel pour la consommation directe a été annoncé également. Il n'avait pas été pourvu de contingent pour ce dernier miel, et les deux contingents s'appliquent aux importations venant de tous pays.

# Pourquoi faut-il décentraliser?

## ... A propos d'agronomes-colons ...

Dans l'Action Catholique, du 18 courant, nous avons pris connaissance d'un article intitulé : "Les sciences agricoles ont-elles la place qu'elles devraient occuper dans notre enseignement?" Avec les deux auteurs nous sommes d'accord sur la nécessité de l'enseignement agricole dans notre province; mais, d'un autre côté, nous considérons les agronomes comme des aides précieux en pays de colonisation. Surtout à cette époque troublée où l'on voit dans le retour à la terre un remède à la crise et un moyen efficace de survie nationale, nous nous devons d'exposer cette question sous un autre angle, et de démontrer que le B.S.A., colon, n'est pas un découragé, ni un égaré, ni une perte pour la société.

Premier point : l'agronome-colon n'est pas un découragé. D'abord, qu'est-ce qu'un découragé ? Dans le cas qui nous intéresse, c'est quelqu'un qui a subi une épreuve morale. Il a perdu l'énergie et la force nécessaires pour mener à bonne fin l'idéal qu'il s'est tracé, et qui cherche alors son gagne-pain dans une profession incompatible avec ses aspirations. Est-ce le cas de l'agronome-colon ? Evidemment non. Bien loin d'être un découragé, l'agronome-colon est LE PLUS COURAGEUX DES AGRONOMES. Car, en fin de compte, refuser un emploi pour défricher le sol, élargir l'horizon de la civilisation, faire de la place pour ceux qui aiment la terre, voilà, il me semble une besogne qui n'est pas si ridicule qu'on la croit, et qui exige une forte dose de courage et, j'oserais dire, d'héroïsme.

Combien de fois n'a-t-on pas entendu dire par des gens qui ont visité des camps de colonisation : "Jamais je ne deviendrais colon, je n'en ai pas le courage". Personne ne peut le nier: les agronomes-colons sont les continuateurs de Jean Rivard dans leur oeuvre de

construction, mais leur vie dépasse les cadres de la fiction pour se manifester dans une noble et féconde réalité. Deuxième point: l'agronome-colon est un homme à sa place.

Pourquoi ne le serait-il pas ? La colonisation est-elle si éloignée de l'agriculture qu'il y ait impossibilité d'y trouver des techniciens agricoles capables de rendre service à leur entourage ? N'oublions pas que notre pays est en culture parce qu'il fut colonisé. Et, les épis de blé ne frissonneraient pas dans nos plaines et sur nos côtes, si, au début de la colonie, les vaillants défricheurs avaient quitté leurs haches pour enseigner l'agriculture aux indigènes. Le temps de défricher n'est pas passé. Nous avons encore besoin de courageux agronomes qui n'ont pas peur de se salir les mains au contact du bois carbonisé, et qui, tout en exerçant leur métier de colon, peuvent enseigner les principes importants de l'agriculture à leurs paroissiens. Ce n'est pas nécessaire d'être un encyclopédiste pour apprendre aux gens des méthodes pratiques de culture et d'élevage.

S'il y a une place où l'on doit diffuser la science agricole, c'est bien en pays de colonisation, parce que là on commence à cultiver et le succès de l'agriculture dans cette région sera en raison directe des principes sains et droits qu'on aura inculqués aux colons dès le début. Et, dans ce cas, le meilleur tuteur, chef et guide d'une paroisse de colonisation, c'est l'agronome-colon. Il prêche non seulement par la parole mais aussi par l'exemple, et c'est cela qui lui donne une valeur, une force.

Troisième point: l'agronome-colon n'est pas une perte pour la société. Perd-il son temps, gaspille-t-il ses énergies ? NON. Le B.S.A., colon est convaincu de faire oeuvre utile. Autrement il abandonnerait sa hache. Il se taille un domaine, qui

s'agrandira chaque année, et sur ce domaine il veut vivre heureux, libre et dévoué.

Pourquoi les "meneurs" dans la colonisation sont-ils si contents quand ils trouvent un défricheur parmi les diplômés en sciences agricoles ? C'est qu'ils trouvent un trésor. J'ai eu l'occasion de coudoyer ici à l'École Sup. d'Agriculture, deux B.S.A., qui sont actuellement colons et je ne crains pas d'affirmer qu'ils ont du cœur et du caractère. Dans leur milieu ils font et feront beaucoup de bien. Ce sont des gars comme cela qu'il nous faut dans nos régions de colonisation; des gens capables de donner l'exemple et de RAYONNER. Ils exercent une bonne influence et on compte sur eux dans le progrès de la colonisation.

Ne critiquons donc pas ceux qui se dévouent pour une cause nationale et vitale. Sachons les encourager dans leur oeuvre et les apprécier à leur juste valeur. Si, jusqu'ici, ils n'ont pas fait de miracles, n'en soyons pas surpris. Ils commencent, et, en colonisation, le début est toujours lent. Donnez-leur le temps de faire leurs preuves, et l'avenir, oui, nous en sommes certains, l'avenir leur donnera raison.

Jean BLANCHET

Les poids et les mesures officiels récemment adoptés par le gouvernement national de la Chine sont le "shi picul", le "shi mow" et le "shi catty". Il est bon de les connaître parce que la Chine importe des quantités considérables de produits agricoles du Canada. Le "shi picul" est l'unité dans laquelle tous les estimés de production sont donnés; il équivaut à 100,231 livres, ou 50 kilogrammes. Le "shi mow", employé pour la superficie des terrains est égal à 0,16474 acre, soit 6,66667 acres, et le "shi catty", employé pour les poids plus petits, équivaut à un centième de "shi picul", soit 1,10231 livres. Il ne faut pas confondre le "shi picul", autrefois employé par les douanes maritimes chinoises et encore d'emploi général dans le commerce sino-étranger par toute la Chine.

Au lendemain du recensement de 1931, M. Esdras Minville, économiste de réputation, jetait le cri d'alarme. Notre population, de rurale qu'elle était autrefois, était devenue en majorité urbaine; l'équilibre était rompu. Au point de vue économique, cette concentration de la population amenait fatalement l'accapement de la richesse par un petit nombre; au point de vue social, elle créait une classe de plus en plus nombreuse de gagne-petit, de prolétaires. Notre vie nationale devenait elle-même en danger, puisque la survivance des Canadiens français a toujours tenu et tient encore à leur forte natalité et que, selon le mot de Lucien Romier, "la ville est une mangeuse d'hommes".

Les conférences de M. Minville déclanchèrent un mouvement de réaction. L'on se mit à prêcher la décentralisation de la population. Mais comme les hommes suivent les courants économiques autant et plus qu'ils ne les créent, et qu'ils se dirigent d'instinct où ils trouvent plus facilement à gagner leur vie, la décentralisation de la population est fonction de celle de l'industrie et du commerce; et l'on se mit à prêcher la renaissance de l'industrie régionale, petite et moyenne.

\* \* \*

Il est à peine besoin de signaler les inconvénients que comporte pour l'agriculture la concentration de la population dans quelques villes; les moindres ne sont pas l'éloignement des marchés et l'accapement de la distribution des produits agricoles par un petit nombre de grosses entreprises.

Si la province de Québec comptait une vingtaine de centres industriels de 25 à 50 mille habitants au lieu du monstre qu'est Montréal, les producteurs des centres éloignés trouveraient plus facilement preneur pour leurs denrées. Les frais de transport seraient moins élevés et, par conséquent, les revenus plus considérables. De plus, l'éparpillement de la clientèle favoriserait moins la formation de grosses entreprises, monopoles en plusieurs cas, qui tiennent les cultivateurs dans un état de dépendance qui n'est pas éloigné de la servitude.

La dissémination de l'industrie, le décongestionnement des grandes villes, réformes économique-sociales qui sont en train de s'opérer actuellement quoi qu'on en dise, amèneraient une décentralisation correspondante du commerce et, par conséquent, de la coopération.

\* \* \*

La province de Québec compte au moins une dizaine de régions géographiques bien définies, qui ont des ressources propres et des besoins particuliers. C'est une utopie en même temps qu'une hérésie économique et géographique de vouloir tout mettre dans un moule unique. Au point de vue coopératif, cette politique est funeste puisqu'elle tue les initiatives locales et régionales qui sont le fondement de tout mouvement coopératif.

En France, pays qui se compare à la province de Québec sous le rapport de

la superficie et de la diversité des richesses naturelles, la coopération est bâtie à triple échelon. A l'occasion du cinquantième du syndicalisme agricole, en 1934, M. F.-M. Jacq, secrétaire général-adjoint de l'Union des Syndicats agricoles du Finistère, le rappela sur un ton de force qui semble voisin de la polémique :

"Un autre principe, disait-il dans sa conférence qui est restée mémorable, est l'organisation en trois échelons. Cette conception paraît naturelle et la seule rationnelle aujourd'hui. Mais il avait quelque mérite et, sans doute, quelque audace, à proclamer, dès le Congrès de Lyon :

"Que les circonscriptions syndicales par excellence sont les circonscriptions de commune..."

"La création d'Unions Régionales devant leur donner l'impulsion et l'appui nécessaires.

"Ces Unions Régionales se groupant pour former une puissance centrale".

Et M. Jacq d'ajouter en cri de triomphe :

"Autant de préceptes, Messieurs, qui sont devenus des règles et rejoignons-nous de ne les avoir jamais transgressés. Cette rigueur a peut-être ralenti notre mouvement, mais elle a consacré notre force et accru notre puissance".

\* \* \*

L'Union Catholique des Cultivateurs, avec ses unions diocésaines, respecte le principe de l'association à trois échelons. C'est la même chose pour la Fédération des Caisses populaires qui compte à l'heure présente, cinq unions régionales et s'apprête à en former de nouvelles en temps opportun. Dans un ças comme dans l'autre, on s'accoutume à merveille de ce principe; il présente surtout le grand avantage de faire reposer les responsabilités là où elles doivent être et de développer des compétences dans les centres qui en ont toujours été dépourvus.

Par contre, un principe opposé a constamment prévalu dans le domaine de la coopération. Pour aider une centrale à payer la dette monstrueuse que la gabegie politique lui avait accumulée, on a enlevé aux coopératives locales le droit de s'unir entre elles par région, afin de s'occuper des besoins de leur région.

Cette contrainte unique devra cesser. Nous demandons pour les coopératives, la liberté de former les unions qu'elles voudront, sans qu'on leur impose d'affiliation forcée. Nous demandons la chose la plus naturelle au monde, la liberté d'association qu'on n'ose plus de nos jours refuser à personne.

Qu'on le veuille ou non, le bon sens finira par triompher; car ce n'est pas impunément qu'on torture la géographie et qu'on brime toute une population. L'histoire dira que ceux qui ont préconisé la décentralisation dans tous les domaines, surtout dans celui de la coopération, auront eu raison.

Gérard FILION.

Dans le domaine de l'assurance-vie

## L'objection du citoyen moyen

"Je n'ai pas d'argent à mettre de côté"

Ni riche, ni pauvre; sans fortune, mais capable de vous tirer d'affaire. A la fin des "petites années", vous êtes un peu endetté, mais vous profitez des "bonnes années" pour vous relever. Bon an, mal an, votre revenu vous permet de rencontrer vos dépenses.

Vous dites : "Je ne me plains pas d'être dans la misère, mais je ne puis mettre de l'argent de côté. D'ailleurs, pourquoi me priverais-je en vue d'enrichir mes héritiers ? Personne ne m'a jamais laissé d'assurance-vie et j'ai réussi à me tirer d'affaire".

Un moyen de pratiquer l'épargne

Il vous est impossible, dites-vous, de mettre de l'argent de côté. L'épargne est une vertu difficile à pratiquer. Voilà une vérité que seuls les avarés contestent. Dans les siècles passés, où les occasions de dépenser étaient plus rares qu'aujourd'hui, l'homme pouvait assez facilement amasser des biens; mais aujourd'hui l'attrait du confort lui fait presque une nécessité de dépenser tout ce qu'il gagne pour améliorer ses conditions de vie. A ceux qui sont portés à dépenser tout leur revenu, l'assurance-vie offre un moyen idéal d'épargner. Le petit montant qu'elle les oblige de mettre de côté chaque année leur assure la constitution d'un capital; mieux encore, elle leur garantit que leur capital sera constitué le jour même de leur décès, qu'ils aient eu le temps ou non de tout l'amasser.

Il n'est pas nécessaire d'avoir l'ambition d'enrichir les siens pour prendre de l'assurance-vie. Le moyen ne serait pas si sûr qu'on le pense. L'assurance-vie enrichit les héritiers de l'assuré seulement lorsque celui-ci meurt prématurément. S'il vit jusqu'à un âge assez avancé, elle lui fournit tout au plus un moyen, mais un moyen absolument sûr, de se constituer des épargnes.

Une situation acceptable

Vous craignez que, si vous laissez de l'assurance-vie à vos enfants, ceux-ci se croient riches à votre mort et se livrent à de folles dépenses, en disant : "Le vieux bongre, il s'est privé toute sa vie; à nous de jouir du fruit de ses sacrifices". L'expérience prouve que les cas de cette nature sont extrêmement rares. Ils ne sont pas le fait d'un patrimoine trop riche, mais d'une éducation trop pauvre. Le chef de famille qui assure sa vie prend tout simplement le moyen de laisser les siens dans une situation acceptable. Le leur

fournit un moyen de payer tous les frais qu'occasionnera son décès et d'envisager l'avenir avec confiance, comme il le souhaite lui-même à tous ceux qu'il aime.

Il est facile de dire : "Mes enfants se tireront d'affaire comme ils le pourront". Mais quel chef de famille peut parler ainsi sans marcher sur sa conscience ? Le jeune homme qui se trouve sans le sou au moment d'entrer dans sa carrière peut se tirer d'affaire s'il est assez bien doté et s'il ne ménage pas ses efforts. Mais il faut faire la différence entre entrer dans la carrière sans le sou et y entrer avec des dettes. Si vous vous contentez de vivre sans souci du lendemain, dépensant chaque année tous vos revenus, vos enfants hériteront fatalement de dettes, car votre mort leur coûtera cher. Si vous ne leur laissez aucun capital liquide, ils devront grever de dettes vos biens immobiliers avant même d'en prendre possession.

C'est ce capital, c'est-à-dire le montant des espèces sonnantes dont votre famille aura besoin pour garder sa ferme, sa maison, pour rester chez elle, c'est ce montant qui doit vous intéresser. C'est ce montant que vous devez avoir à cœur de laisser en mourant sous forme d'assurance-vie ou d'autre capital liquide.

Thuribe BELZILE

C'est le capital qui compte, et non la prime

Sous quelque angle qu'on envisage sa situation, l'homme de condition moyenne a besoin d'assurance-vie. C'est à lui d'en fixer le montant. Il doit tenir compte du nombre des personnes dont il est le soutien, des moyens de gagner leur vie qu'il a à leur laisser, bref de la situation

Le Bureau de l'économie agricole des Etats-Unis fait rapport que les approvisionnements de blé rouge tendre, blanc et rouge dur d'hiver de 1936-37 seront plus que suffisants pour alimenter la demande au pays mais que les approvisionnements des blés durs rouges de printemps et durs seront encore inférieurs aux besoins des meuneries, et ils devront être complétés par des exportations du Canada.

## Le temps des fêtes est une occasion de réjouissance ou de tristesse

**Peuvent se réjouir** ceux qui, au cours de l'année écoulée, se sont acquittés sans défaillance de tous leurs devoirs, et ceux qui ont de quoi manger, un abri et des vêtements chauds pour se protéger contre le froid.

**Ont pour lot la tristesse** ceux qui, au cours de l'année écoulée, ont négligé de s'acquitter de certains de leurs devoirs, en particulier des devoirs qu'ils ont envers leur famille.

**Sont tristes**, et bien tristes, les foyers que la mort a visités au cours de l'année, en particulier ceux que la mort a amputés de leur chef, les laissant dans la misère ou près de la ruine.

Dans les foyers que la mort a visités mais où il y avait de l'assurance-vie, la tristesse et les réjouissances tapageuses font place à la sérénité. Le souvenir des disparus y est une consolation et un exemple d'honneur.

Membres de l'Union Catholique des Cultivateurs, les polices émises par votre société d'assurance,

## La Mutuelle-Vie de l'U. C. C.

vous offrent un moyen infallible de faire régner la gaieté, ou au moins la sérénité, dans vos foyers lorsque reviendront les prochaines fins d'années. Songez dès maintenant à vous pourvoir d'une police d'assurance-vie.

## LE COMPTOIR COOPERATIF

peut vous fournir à bonnes conditions :

Les engrais chimiques  
Les engrais alimentaires  
La clôture de fils barbelés

La tôle ondulée  
Les treillages métalliques  
La peinture et le ciment

L'huile à moteur 100% pure, en bidons de 15, 30 et 45 gallons; en bidons de 5 gallons, \$3.75 F.O.B., Montréal.

Ecrivez au

COMPTOIR COOPERATIF, LTEE  
5817, rue St-Laurent,  
Montréal.

# Chez l'AVOUCAT

## LE BORNAGE

Les Européens qui débarquent ici s'émerveillent d'une chose : notre cordialité. Tandis qu'ils vivent resserrés sur eux-mêmes, nous projetons, nous, aux quatre coins du ciel les fusées de notre exubérance. Cette disposition charmante et qui nous rend si sympathiques aux yeux de l'étranger, on la trouve à l'état pur chez nos cultivateurs. A l'occasion des fêtes, par exemple, va commencer chez eux une suite ininterrompue de festins et de sauteries presque unique au monde et au cours desquels règnera le plus bel esprit de famille qui soit. De la famille font nécessairement partie et en premier lieu les voisins. Une des rares difficultés qui peut s'élever entre ceux-ci c'est celles des bornes. Je pourrais interchanger ma formule et dire aussi bien que lorsque la chicane naît entre voisins, c'est d'abord. Si ma causerie avait pour résultat d'éclaircir certains points obscurs et partant de supprimer autant de sources de conflit, je n'aurais pas perdu ma peine.

x x x

Les propriétés comme les pays ont des bornes.

Elles ne sont ordinairement pas constatées. Quand elles le sont, c'est par des poteaux de fer enfoncés d'au moins douze pouces dans le sol et près desquels on dissimule un morceau de faïence ou de verre. Faute de mieux on se sert parfois d'une roche. A la campagne on doit de plus devant chaque borne planter un poteau de bois équarri. Si les bornes étaient apparentes, il n'y aurait jamais de discussions. Le malheur, c'est que souvent elles n'existent point, ou n'existent plus, ou encore ont été déplacées sous l'impression des labours réciproques. Pierre prétend que Paul empiète de deux pieds sur son terrain. La femme de Paul rétorque que la clôture est à sa place et qu'elle va y rester. Le père de Pierre donne de grands coups de poing sur la table et parle de tradition, d'usage et de la destination des ancêtres. La belle-mère de Paul entre alors en la danse et répond que le vieux rade. En un clin d'oeil, comme s'évanouit au vent une paille enflammée, sombre une amitié parfois séculaire.

Qu'est-ce qu'ils vont faire ?

x x x

Du bout de son champ Pierre un bon jour hèle Paul et le somme de convenir d'un arpenteur. Si Paul accepte, il y aura un bornage à l'amiable, et tout rentrera dans l'ordre. Mais si Paul refuse, Pierre se verra obligé de recourir à la loi. Ici point besoin

de protêt notarié ou de lettre enregistrée. Une simple mise en demeure suffit. A la rigueur une mise en demeure n'est même pas nécessaire. Pierre va donc trouver un avocat qui prend action contre Paul pour le contraindre à borner. Paul n'a pas de défense possible, car c'est le droit strict d'un chacun de forcer son voisin à borner. Tout ce qu'il pourrait soulever, c'est l'existence d'un bornage antérieur. Supposons que tel n'est point le cas. Le tribunal nomme alors un arpenteur, si les parties ne s'entendent pas pour choisir le même : celui-ci se rend sur les lieux, écoute les doléances d'un chacun, entend des témoins et dresse un plan qu'il remet au juge avec son rapport. Le juge rend jugement suivant le rapport, à moins que l'arpenteur ne se soit trompé sur les titres. Le juge, plus calé en droit, corrige alors et ordonne à l'arpenteur de borner suivant les modifications qu'il a apportées.

Vous vous attendez maintenant que Paul va être condamné aux frais parce que son obstination a été la cause que des procédures ont été intentées ? Détrompez-vous : les frais seront communs c'est-à-dire supportés conjointement par Pierre et par Paul. Pauvre Pierre ! Il en attrape pour son grade. Je vois d'ici sa femme qui le dispute, lui reproche de ne rien connaître en affaires et de s'être fait rouler par les avocats. A première vue il semble injuste de faire supporter les frais par les deux parties. Pierre n'est pas responsable de ce qui arrive. Mais la jurisprudence a toujours mis les frais communs, tenant compte qu'un bornage judiciaire est préférable et qu'on ne peut le refuser à celui qui le demande. Un bornage à l'amiable, ne termine pas le litige en effet. C'est un simple contrat qui peut être attaqué comme tous les contrats et pour différentes raisons, en sorte que le débat demeure ouvert ; tandis qu'un bornage fait sous l'autorité de la cour tranche irrévocablement la question. Il est vrai que les jugements peuvent être attaqués, mais le délai pour ce faire ne peut excéder six mois. Après cela, l'affaire est définitivement close et c'est là l'avantage. Voilà pourquoi les juges tout en ayant beaucoup de sympathie pour Pierre, n'hésite pas à lui faire payer la moitié des frais. Il est toujours possible cependant qu'un jour ou l'autre ils changent d'avis.

x x x

Pendant que sa femme fait des colères, Pierre en homme prévoyant songe à ceci : "Si je ne veux jamais plus avoir de difficultés avec Paul au sujet de la ligne, je suis mieux de faire enregistrer le procès-verbal de l'arpenteur ou le jugement du tribunal". Les bornes qui sont décrites au bureau d'enregistrement sont en effet soustraites à toute atteinte. Les arpenteurs ont des signes qui leur permettent de les repérer assez exactement dans

le sol, si elles ne sont pas visibles à la surface. De plus, si le procès-verbal n'est pas enregistré il est à peu près impossible dans la suite des âges de se souvenir par quel arpenteur il a été fait. Pour mettre la main dessus, il faudrait compulsier une foule de greffes. Vous devinez l'inconvénient. Sans compter que l'enregistrement du procès-verbal ou du jugement complète les titres d'un immeuble. Vous voulez vendre ou hypothéquer : si les bornes de votre propriété ne sont pas arrêtées, cela peut vous causer de sérieux embarras et même vous empêcher de transiger tout à fait en certains cas. N'oubliez pas que même après la vente, le vendeur est astreint à certaines obligations. Il doit livrer ce qu'il a vendu. Si son acheteur est troublé par un bornage et perd, comme conséquence, quelques pieds de terrain, il faudra qu'il se porte à son secours et l'indemnise. A y songer de près, il y a là matière à inquiétude sérieuse.

Le malheur, c'est que l'enregistrement coûte cher. Nos populations ne sont pas riches et reculent devant une dépense de quelques dollars, surtout si elle n'est pas tout à fait nécessaire. Les bureaux d'enregistrement jouent dans l'organisation civile d'un pays un rôle de premier plan. A cause de cela, on devrait les rendre pratiques et davantage les populariser en exigeant moins de frais pour s'en servir. Le meilleur moyen serait de mettre les registrateurs à salaire et de réduire à un prix nominal le coût des enregistrements. En passant, le Prêt Agricole n'est si lent que par suite de l'inextricabilité des titres. Le chaîne en est incomplète dans la presque totalité des cas, et le gouvernement ne veut pas prêter avant qu'elle ne soit établie. Il s'ensuit des dépenses et des atermoiements considérables. Nos gens n'ont pas fait leurs enregistrements parce qu'ils n'en comprenaient pas l'importance ou qu'ils les trouvaient trop coûteux. J'espère que l'embrouillamini qui en résulte à l'heure actuelle provoquera une réaction salutaire en haut lieu.

x x x

Il y aurait aussi avantage à poser plusieurs bornes plutôt qu'une seule au trait-carré et l'autre aux confins de la ferme. J'ai demandé à un arpenteur de mes amis pourquoi on ne plantait jamais plus de deux bornes. "Les cultivateurs, m'a-t-il dit, recourent à l'arpenteur comme ils recourent au dentiste, à contrecœur et quand il le faut absolument. De même qu'ils préfèrent se faire extraire une dent plutôt que de la faire plomber, de même n'exigent-ils que les deux bornes minima parce que cela coûte moins cher."

Toujours la question d'argent, et ma foi, j'en reconnais toute l'importance. Mais j'ai l'impression que même si nous étions plus fortunés, nous ne serions pas plus minutieux. Ce qui nous intéresse, c'est l'immédiat, non pas le futur. Nous prenons des chances. Les conseils municipaux devraient aussi faire borner les routes qu'ils ouvrent. Il arrive souvent qu'un propriétaire rive-

## Consultations légales

### EXEMPTION DE TAXE SCOLAIRE

**QUESTION :** Le Conseil veut passer une loi à l'effet de faire payer une taxe scolaire. Voilà près de vingt ans qu'il n'y a pas d'école dans l'arrondissement.

Il y a cinq milles pour aller au village, et trois milles et demi pour aller à l'autre école.

Est-ce qu'on a le droit de nous faire payer des taxes scolaires ?

"N. L."

**REPONSE :** Les taxes d'écoles ou cotisations, sont payables par tous les contribuables, cependant l'article 256 du code scolaire déclare :

Les commissaires ou les syndics d'écoles, selon le cas, peuvent aussi, chaque année, avec l'autorisation ou sur l'ordre du surintendant, exempter des contributions scolaires tout contribuable demeurant à plus de cinq milles de l'école de sa croyance religieuse la plus rapprochée, pourvu qu'il n'y envoie pas ses enfants. Cette disposition ne s'applique pas aux propriétaires de lots non occupés.

### LICENCE POUR VENTE D'ENGRAIS CHIMIQUE

**QUESTION :** Nous vendons de l'engrais pour l'U.C.C. ici, mais nous prenons les commandes d'avance.

Est-ce que le conseil a le droit de nous faire payer une licence ?

rain empiète sur le chemin public et le déplace au détriment de son voisin d'en face. Les deux s'accusent alors de s'emparer de la voie publique. Le moyen de les mettre d'accord serait de relever l'assiette exacte du chemin ; mais dans bien des cas, faute de bornage, faute d'enregistrement, la chose est impossible et cela suscite de gros procès. Les hommes de loi ne sont pas pour s'en plaindre, mais, pour les plaideurs, c'est différent. Que les conseils donnent donc l'exemple, en faisant borner leurs routes. Ils y ont d'ailleurs le plus vif intérêt, si l'on songe que leur existence se prolonge indéfiniment.

En résumé, retenons bien ceci : que le bornage est une servitude légale, et que notre voisin peut nous le demander en tout temps, même par voie judiciaire : retenons encore que les frais en sont toujours communs. Tâchons d'y procéder par accord volontaire et en esprit d'équité. Cherchons là comme ailleurs la paix et non pas la guerre. Et puis faisons enregistrer le procès-verbal de l'arpenteur, même si cela coûte quelque chose. Le profit à en retirer en vaut la peine. Rappelons-nous enfin que nos voisins constituent notre deuxième famille, et que leur amitié est plus précieuse que bien des trésors. Bornons nos propriétés aussi justement que nous pourrions, mais ne bornons jamais notre bon vouloir et nos bons sentiments. C'est le secret de la vie en société.

Fernand Morin, avocat,

St-Joseph (Beauce)

## AVIS

Seuls les membres de l'U. C. C. ont droit à nos consultations légales. Signez votre nom et donnez un pseudonyme. Nous ne donnons pas de réponses personnelles. Adressez vos demandes à l'U. C. C. Ceux qui ne se conformeront pas à ces conditions ne recevront pas de réponse.

Nous vendons comptant, ont-ils le droit de nous faire payer aussi ?  
Pouvons-nous vendre au journalier dans le Village ?

"Qui veut s'instruire".

**REPONSE :** Le conseil a le droit de vous faire payer une licence si vous vendez au public, même, si vous prenez les commandes d'avance.

Si vous ne livrez qu'aux membres DU SYNDICAT en faisant venir la quantité qu'ils requièrent, le conseil ne peut pas exiger la licence.

## Le nombre de bestiaux sur les fermes canadiennes

Il est intéressant de noter la façon dont sont réparties les augmentations et les diminutions dans les estimés officiels de la population animale sur les fermes canadiennes en 1936, par comparaison à l'année 1935. La population chevaline a augmenté dans le Québec, le Manitoba, et la Colombie-Britannique, mais elle a légèrement diminué dans les provinces Maritimes et encore plus dans la Saskatchewan et l'Alberta; tout compté, il y a eu diminution totale de 12,797 chevaux dans le Canada entier. Le nombre total de bovins pour le Canada tout entier a diminué de 1,000, mais il a augmenté dans le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique. Quant à la population ovine, elle accusait une diminution pour l'ensemble de 29,000 têtes, malgré quelques augmentations enregistrées dans le Nouvelle-Ecosse, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

La population porcine est en augmentation dans toutes les provinces, et l'augmentation totale pour le Canada sur l'année 1935 est de 589,400 têtes. Les poulets et les poules ont augmenté de 2,654,100, mais l'augmentation nette pour toute la population avicole canadienne est estimée à 2,529,400 parce que les dindons ont diminué de 26,300, les oies de 59,100 et les canards de 39,300.

Le chiffre réel du nombre total estimé de bestiaux sur les fermes canadiennes en juin 1936 est le suivant : Les chiffres entre parenthèses représentent les chiffres correspondants en 1935. Chevaux 2,918,540 (2,931,337); bovins 8,819,600 (8,820,600); moutons 3,370,100 (3,390,100); porcs 4,138,600 (3,549,200); poules et poulets 55,717,000 (53,062,900); dindons 2,039,900 (2,066,200); oies 859,000 (918,100); canards 682,300 (721,600); total des volailles 59,298,200 (56,768,800).

## PEAUX VERTES

Prix fournis par la maison A. Pion & Cie, 547, rue St-Vallier, Québec

Peaux de BOEUFs, 50 lbs et moins, 8 1-2 cts la lbz, moins 2 lbs par peau. Les peaux de 52 lbs et plus sont prises à 50 lbs net.

Peaux de VEAUX engraisés, 8 à 12 lbs, 13 cts la lb, moins 1 lb par peau.

Peaux de VEAUX engraisés, moins de 8 lbs \$1.00 la peau.

Peaux de KIPS de campagne, de 7 à 15 lbs, 09 1-2 cts la lb, moins 1 lb par peau.

Peaux de VEAUX de campagne, de 40 cts à 90 cts la peau.

Peaux de CHEVAUX, de \$1.00 à \$2.50 la peau.

Peaux de MOUTONS, de 5 cts à \$1.00 la peau.

Ces prix sont pour des peaux de première qualité. Peaux endommagées, séchées sont payées à leur valeur.

Prix garantis jusqu'au 2 janvier 1937.

A. PION & CIE.

547, rue St-Vallier, Québec.

Résidence : St-Eustache  
Bureau : 7 à 8 P.M.

Charles-Henri Laonde

C.R. — K.C.

AVOCAT BARRISTER

Edifice-Tramways-Building

Ouest — 159 — Craig-West

Montréal



## Cours de vulpiculture

Conditions à remplir pour suivre ces cours le mois prochain

L'Association des Eleveurs de Renards de la province de Québec, de concert avec le Service de l'Élevage des Animaux à Fourrure et le ministère de l'Agriculture de la province de Québec, inaugureront bientôt des cours spéciaux sur l'élevage du renard argenté en captivité.

Ces cours s'ouvriront à St-Hyacinthe à l'École de Laiterie, lundi le 11 janvier prochain. L'inscription se fera aux bureaux de l'École de Laiterie, durant l'A.-M. et l'ouverture des cours sera officiellement faite, à 2 h. P. M., lundi le 11 janvier, par l'hon. Antonio Elie, président honoraire de l'Association, Me Charles Frémont, C. R., président de l'Association, M. le Dr L.-P. Roy, directeur de l'École de Laiterie de St-Hyacinthe, M. J.-R. Grégoire, secrétaire de l'Association et le Dr R. Rajotte, instructeur du ministère et directeur technique de l'Association.

Ne seront admises à ces cours, seules les personnes qui possèdent une renardière. Pourront être aussi admis, les fils de cultivateurs, dont le père élève des renards en captivité sur sa ferme, les gardiens de renardière, comme les assistants-gardiens de renardière.

Par un arrangement spécial conclu entre les autorités provinciales et les officiers de l'Association, des récompenses seront données aux étudiants qui sont membres actifs de l'Association des Eleveurs de Renards pour l'année 1936. La cotisation pour être membre de l'Association devra avoir été payée avant le 15 décembre, 1936. Seuls les membres de l'Association auront le droit de se présenter aux examens pour l'obtention du diplôme en vulpiculture.

Les cinq premiers aux examens auront droit au titre de grande distinction et chacun à \$15. en argent. Les dix suivants auront droit au titre de distinction et chacun à un prix de \$10. en argent; les vingt-cinq suivants auront droit au diplôme en vulpiculture et chacun à \$5. en argent. Les examens auront lieu vendredi, le 22 janvier et la remise des diplômes ainsi que des prix en argent se fera samedi avant-midi, le 23 janvier, par l'hon. Antonio Elie lui-même. De cette façon les membres de l'Association qui viendront suivre ces cours ou qui enverront leurs fils suivre ces cours à St-Hyacinthe, auront droit à des prix très intéressants.

(Suite à la page 12)

30 décembre 1936

## 11<sup>ème</sup> Cours à Domicile de l'U. C. C.

Tous droits réservés

OFFICE DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES

de

L'École Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne

1<sup>ère</sup> Partie

### AVICULTURE

11<sup>ème</sup> Leçon

### Construction du poulailler

par Gérard GAUDETTE, B. S. A.

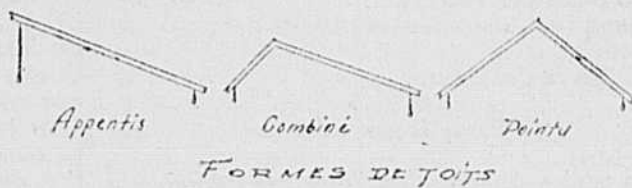
"Reproduction interdite."

#### Site

Un soin scrupuleux doit précéder au choix de l'emplacement du poulailler; une légère élévation du terrain serait l'idéal, puisqu'elle éloignerait tout danger d'humidité dans la construction elle-même, et sur le parcours. Si l'on est forcé de construire dans une "baisse" il est de toute nécessité de drainer le terrain.

#### Orientation

Comme la totalité des fenêtres est ordinairement distribuée sur la façade, celle-ci doit être tournée du côté de l'horizon qui fournit le plus de lumière. L'orientation sud-est sous ce rapport est de beaucoup la meilleure; elle permet de capter pratiquement tous les rayons de soleil en hiver, tandis qu'à l'été elle prévient l'entrée des trop chauds rayons de l'après-midi.



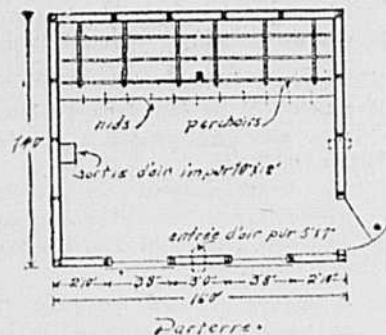
#### Forme du poulailler.

Le toit en "appentis" est le plus commun, parce que le plus économique; cependant il a l'inconvénient de souffrir de l'accumulation de la neige, en hiver. Le toit "combiné" guère plus dispendieux, remédie en partie à cet inconvénient et son apparence est meilleure; la forme pointue doit être employée de toute nécessité pour les poulaillers larges, 18 pieds et plus.

Le corps du poulailler, doit se rapprocher autant que possible de la forme carrée; le poulailler étroit et long sera un peu mieux éclairé, mais plus dispendieux en fait de murs et de couverture. Dans le poulailler large, on pourra augmenter l'éclairage au moyen d'une fenêtre-spirail placée à l'arrière sous les perchoirs.

#### Dimensions

3½ à 4 pieds carrés de plancher par poule; en hauteur l'espace suffisant pour pouvoir circuler à l'aise à l'intérieur, soient 6½ pieds à 7 pieds.

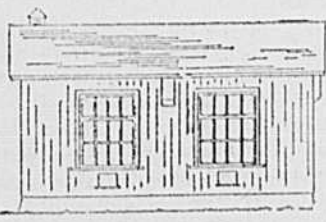


PLAN DE DOULAILLER

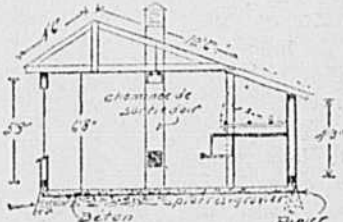
Pour 50 Poules

Echelle 1/4 pouce

G.G.



façade



Coupe

#### Plancher

Le plancher de bois, pour être hygiénique, doit être soulevé de terre, de façon à permettre la circulation de l'air en dessous, et couper ainsi la montée de l'humidité du sol. Cet espace est un excellent repaire pour les rats, belettes, etc. Il peut même constituer une excellente cachette d'où il est assez difficile de déloger les poules et poulets.

Le plancher de béton offre sur le précédent, l'avantage d'être à l'abri de la vermine, facile à désinfecter et surtout très durable. Quelques précautions dans sa construction le rendront imperméable à l'humidité du sol: entasser d'abord de la pierre concassée, et du gravier jusqu'à six pouces au-dessus du niveau du sol; recouvrir d'un papier goudronné dont on fera chevaucher généreusement les joints; sur le papier jeter une couche de béton de 3 ou 4 pouces, d'après 1-2. 5-5. (ciment, sable, gravier).

Il y aura avantage à faire le contour du plancher sous forme d'un petit solage, descendant de 6 à 12 pouces sous le niveau du sol, pour éviter l'action de la gelée; le dessus du solage pourra être de 3 pouces au-dessus du plancher pour empêcher que les eaux de lavage ne fassent pourrir la sole et le mur. A tous les 4 ou 5 pieds, planter dans le solage, des simples bouts de tuyaux qui feront office de boulons pour fixer la sole.

#### Charpente

Pour le poulailler ordinaire (50 poules) la charpente peut-être constituée de pièces de 2" x 4". Les poteaux fixés à tous les trois pieds, sur sole de 4" x 4" (2 morceaux de 2" x 4" placés à joints perdus). Au-dessus sablière, de même dimension que la sole; Enfin, poutres du plafond et chevrons de 2" x 4" correspondant aux poteaux. Les 4 poteaux de coin devront être doublés ou mieux, faits d'un morceau de 4" x 4", ce qui donnera plus de rigidité à la construction.

#### Murs

Doivent être à toute épreuve; la théorie des poulaillers froids ne tient plus, puisque les poules doivent trouver dans la consommation d'une plus forte quantité de nourriture la chaleur que laisse perdre un mur construit trop parcimonieusement.

Le mur doit être fait d'un rang de planches emboutées du côté extérieur et d'un autre semblable du côté intérieur des poteaux.

Dans l'espace fait par les poteaux, entre les deux lambris l'on peut, pour augmenter le pouvoir isolant du mur, entasser du bran de scie grossier ou de la ripe de planer, à mesure que le lambri intérieur s'élève; il est bon dans ce cas, de mêler à la première couche du bran de scie que l'on étend dans le fond, un peu de ciment et de chaux en poudre; cette petite précaution aura pour effet d'éloigner la vermine qui chercherait à pénétrer à l'intérieur du mur.

Le mur d'arrière près duquel les poules dormiront pendant la nuit, exposé qu'il est par ailleurs à l'air froid du nord demande une construction plus à l'épreuve du froid encore que celui d'en avant ou des côtés; il sera prudent en conséquence, de poser sous le lambri intérieur et extérieur un bon papier à construction.

Le plafond également doit être construit à l'épreuve du froid. Il ne servirait à rien d'avoir de bons murs si la chaleur du poulailler devait s'échapper par le plafond. Un double de planches emboutées, de 1<sup>ère</sup> qualité, s'impose pour assurer le maximum de confort à l'intérieur. Dans la partie du plafond qui surplombe les perchoirs, il faudra comme pour le mur d'arrière étendre un papier sous les chevrons avant de poser la planche emboutée.

#### Lumière

Le poulailler, pour offrir aux poules un séjour agréable, et pour faciliter le travail du cultivateur, doit être bien éclairé. Cependant il faut se rappeler que si les fenêtres vitrées font entrer à profusion la chaleur et la lumière du soleil pendant le jour, elles ont par ailleurs le grand inconvénient, lorsque la nuit est venue, de laisser sortir presque aussi vite la chaleur accumulée pendant le jour; En été elles occasionnent un excès de chaleur à l'intérieur.

(Suite à la page 12)

# 11<sup>ème</sup> Cours à Domicile de l'U. C. C.

(Suite de la page 11)

C'est pourquoi il ne faut pas exagérer leur nombre ni leurs dimensions. Il est reconnu comme suffisant de donner au poulailler 1 pied carré de vitre par 12 pieds carrés de plancher, soit pour un poulailler de 16 x 14 pour 50 poules, 18 pieds carrés de vitre, que peuvent fournir deux fenêtres de 3 pieds par 4 pieds ou 3 de 2½ pieds par 3½ pieds.

La partie supérieure des fenêtres doit être penturée de façon à pouvoir l'ouvrir facilement lorsque la température le permet.

## QUESTIONNAIRE

- 1.—Quelle est la meilleure orientation à donner au poulailler ? Pourquoi ?
- 2.—Pourquoi doit-on préférer le plancher en béton au plancher en bois ?
- 3.—Quelles sont les précautions à prendre pour que le plancher de béton soit tel qu'il convient pour un poulailler ?
- 4.—Quels sont les inconvénients d'un trop grand nombre de fenêtres ?

## Cours de vilpiculture

(Suite de la page 11)

sants, grâce à la générosité de l'hon. Bona Dussault, ministre de l'Agriculture, qui a bien voulu mettre ces prix à la disposition de nos cultivateurs, à la demande du président honoraire de notre Association, l'hon. A. Elie. Comme il est assez facile d'avoir chambre et pension dans la ville de St-Hyacinthe au prix de \$5. par semaine, les membres de l'Association qui passeront avec succès leurs examens pourront pratiquement payer tous leurs déboursés.

Pour les éleveurs d'animaux à fourrure, qui ne sont pas dans l'Association, il leur est permis, toutefois, d'assister aux cours pendant les quinze jours de leur durée et de profiter de tous les avantages de s'instruire sur les bonnes méthodes d'élevage ; cependant, n'étant pas membres de l'Association, ils n'ont pas droit au diplôme de l'Association et aux prix donnés par le ministère ; néanmoins, il sera remis à toutes les personnes qui viendront suivre les cours à St-Hyacinthe, un exemplaire du nouveau Manuel d'Élevage Rationnel du Renard Argenté, qui vient d'être publié par le Dr R. Rajotte. Ce volume est déjà un point très intéressant que tous les éleveurs d'animaux à fourrure apprécieront hautement.

Les cours consisteront en des conférences qui seront données dans les salles de cours et laboratoires de l'École de Laiterie de St-Hyacinthe et en des démonstrations pratiques, qui auront lieu sur des renardières. Les examens comporteront des questions choisies dans le Manuel que chaque étudiant aura en sa possession, et particulièrement sur la façon de juger de la qualité de la fourrure du renard argenté, la manipulation des renards, sur les connaissances de l'étudiant dans les sujets d'alimentation, etc., études qui seront données durant le stage de deux semaines à St-Hyacinthe.

L'hon. Antonio Elie et l'honorable Bona Dussault, ministre de l'Agriculture, méritent d'être chaleureusement félicités pour cette magnifique initiative et nous sommes assurés, que tous la direction du Dr R. Rajotte et du Dr J.-P.-E. Dussault, ces cours ne pourront qu'être

très utiles aux éleveurs d'animaux à fourrure. L'espace étant plutôt restreint, ceux qui désirent suivre ces cours, feraient bien de réserver leur place, à l'avance en s'inscrivant immédiatement et en adressant leur demande d'entrée à M. J.-R. Grégoire, secrétaire de l'Association des Éleveurs de Renards de la province de Québec, St-Hyacinthe, P. Q.

## Caisses Populaires.

### Rôle de l'état

Il y a 30 ans, M. Alphonse Desjardins et de rares compagnons prêchaient ce que nous prêchons encore aujourd'hui :

L'Economie et l'Épargne. Le public, en général, a fait sourde oreille.

Conséquences : les gouvernements sont obligés de créer un Crédit Agricole d'État.

C'est un mal nécessaire, mais devenu urgent.

Pour l'atténuer, il faudra que journaux, politiciens, dirigeants de toute classe s'emploient à organiser l'épargne, en vue des remboursements à faire à l'État, en vue aussi de préparer un Crédit Agricole libre et permanent le plus tôt possible.

Ces observations faites sans rancœur, continuons d'étudier la pensée du fondateur des Caisses, sur le rôle de l'État en matière de Crédit.

Chacun pourra juger qui garde l'esprit des Caisses : les dirigeants actuels du mouvement, ou... "MM. les Bras Croisés."

Le rôle de l'État, écrit Monsieur Desjardins, du moins dans le siècle actuel, ne consiste pas à faire lui-même le crédit.

Son devoir est de favoriser la création par les masses populaires elles-mêmes, d'un régime ou système, à types variés ou non, qui offre aux classes agricoles un crédit à des conditions faciles et prudentes.

La vraie mission de l'État est de supprimer tous les obstacles qui se trouvent dans la voie de l'organisation de ce crédit, que ces obstacles viennent du peuple lui-même, comme peuvent l'être son ignorance, son isolement et son imprévoyance, ou que ces entraves proviennent du régime fiscal, juridique ou exécutif.

Il est du devoir de l'État, dans tout ce qui affecte le crédit, l'épargne, la prévoyance et la propriété des classes les plus déshéritées, de prendre des précautions spéciales soit par des mesures législatives, soit par une surveillance exécutive, de façon à ce que ces classes conservent leur stabilité et leur indépendance.

Il faut qu'elles soient très énergiquement poussées et stimulées, pour qu'elles se créent, par leur propre initiative et par la



## Étudiez bien

# Pour préparer votre examen

### 4<sup>ème</sup> leçon

- 1.—A qui l'élevage naturel peut-il être recommandé ? Aux cultivateurs qui gardent moins de 100 poussins.
- 2.—Combien de poussins peuvent être élevés par une poule ? Une vingtaine de poussins.
- 3.—Sur quoi se baser pour connaître le mode de chauffage le plus économique pour l'élevage artificiel ? On se base sur les faits suivants. Un poêle-éleveuse brûle chaque jour en moyenne 20 livres de charbon dur, 2 gallons d'huile distillée ou 4.5 kilowatts d'électricité. Ainsi lorsque le charbon chesnut se vend \$16.00 la tonne, on peut payer l'huile 8 cents le gallon et l'électricité 3½ cents le kilowatt.
- 4.—Combien de fois doit-on changer la litière dans l'éleveuse ? La litière doit être renouvelée une fois chaque semaine durant les trois premières semaines de l'élevage.
- 5.—Combien d'espace doit-on accorder à 100 poussins dans une éleveuse ? Au moins 50 pieds carrés.
- 6.—Quelle température faut-il maintenir dans l'éleveuse à l'arrivée des poussins ? 100 degrés Fahrenheit.
- 7.—Quelle superficie doit-on accorder à 100 poulets dans une cour ? 100 pieds par 100 pieds.
- 8.—Quand faut-il séparer les cochets des poulettes ? A l'âge de deux mois.

### 5<sup>ème</sup> leçon

- 1.—Les poules doivent-elles boire beaucoup ? Oui, et elles doivent avoir, en tout temps, de l'eau fraîche à leur disposition. Il suffit pour nous en convaincre de connaître la composition de l'oeuf. Le blanc de l'oeuf contient 86 p.c. d'eau et le jaune en contient 50 p.c.
- 2.—Quels sont les meilleurs grains pour l'alimentation des poules ? Le blé d'Inde, le blé, l'orge, l'avoine et le sarrasin. Il est préférable de les donner en mélange et d'utiliser d'abord ceux qui sont récoltés sur la ferme.
- 3.—Quel est le meilleur aliment protéique pour les poules ? Le lait de beurre et le lait écrémé.
- 4.—Quels aliments fournissent la vitamine A ? Le blé d'Inde jaune, les carottes rouges, le foin de luzerne, le foin de trèfle, la luzerne moulue, l'huile de foie de morue et l'huile de sardine.
- 5.—Quel aliment fournit la vitamine D ? L'huile de foie de morue et l'huile de sardine.
- 6.—Quand doit-on ajouter de l'huile de foie de morue à la ration des volailles ? Quand elles ne vont pas dehors au soleil.

- 7.—Quelles matières minérales sont nécessaires aux poules et aux poussins ? Le calcium, le phosphore, le chlore et le sodium.
- 8.—Pourquoi doit-on fournir du gravier aux poules ? Les poules n'ont pas de dents ; le gravier joue le même rôle en broyant les grains dans le gésier.

### 6<sup>ème</sup> leçon

- 1.—Quels sont les avantages des moulées commerciales ? Elles ont toujours, à peu près, la même analyse ; elles sont bien mélangées et contiennent plusieurs ingrédients.
  - 2.—Doit-on laisser jeûner les poussins à leur entrée dans l'éleveuse ? Non, contrairement à ce que l'on croyait autrefois, on ne les laisse plus jeûner une journée, car le jaune de l'oeuf n'est pas absorbé plus rapidement.
  - 3.—Quand commence-t-on à donner du grain aux poulets ? Après la sixième semaine.
  - 4.—La quantité de grain à donner aux poulets augmente-t-elle avec l'âge ? Oui, elle augmente avec l'âge.
  - 5.—Combien existe-t-il de sortes de rations pour pondeuses ? Trois sortes : a) aux grains seulement et au lait comme breuvage ; b) à la farine seulement ; c) à la farine et aux grains.
  - 6.—Quelle quantité de grains doit-on servir aux poules pondeuses ? (Par jour à 100 poules). La quantité de grains varie avec la condition des poules et leur production. Le tableau suivant nous donne une idée de la quantité moyenne à servir à 100 poules par jour.
- | MOIS   | MATIN     | SOIR   |
|--|-----------|--------|
| Novembre, décembre, janvier, février . . . . . | 3 lbs     | 10 lbs |
| Mars, avril, mai, juin . . . . .               | 2 lbs     | 10 lbs |
| Juillet, août . . . . .                        | 10-11 lbs |        |
| Septembre, octobre . . . . .                   | 9 lbs     |        |
- 7.—En plus du grain et de la moulée, que doit-on donner aux pondeuses comme aliments ? De l'eau ou du lait, du gravier, des écailles d'huitres et de la verdure.
  - 8.—Sous quelle forme sert-on les aliments aux sujets à l'engraissement ? Les sujets engraisent mieux lorsqu'ils sont nourris à la pâtée humide.
  - 9.—Pourquoi ne doit-on pas donner de blé d'Inde aux sujets à l'engraissement ? Le blé d'Inde donne une couleur jaune à la graisse et à la peau. Pour appartenir à la catégorie "engraissée au lait", les volailles abattues doivent avoir la peau de couleur blanche.

solidarité, les institutions qui lui fourniront le crédit, créeront et développeront parmi elles le goût de l'épargne, des habitudes de prévoyance et la protection de la propriété. 'Aider à faire' non pas 'laisser faire', telle est la vraie méthode. La vraie liberté d'allure ne consiste pas dans ce que le gouvernement s'abstienne d'intervenir, mais dans ce que cette intervention se produise de façon à assurer la libre activité des énergies naturelles et donner la certitude que chaque individu pourra recueillir et garder les fruits de sa propre industrie. En 1900, le Congrès International de Paris s'est prononcé sur

ce point. Il l'a fait dans un langage clair, qui n'admet pas le moindre doute. Le développement du Crédit Coopératif doit être l'oeuvre de l'initiative privée, et l'association locale libre. L'observation des pays où il s'est développé confirme cette vue. Le rôle légitime de l'État, en l'espèce, se limite à faciliter l'expansion des associations de Crédit Populaire, par une législation libérale, à encourager même par des subventions, la diffusion des principes et des avantages de la coopération, à éviter dans sa politique économique tout ce qui

pourrait ébranler les bases des associations : "Initiative privée, administration autonome, responsabilité" (voir La Revue Bleue, page 182-183.) N'était la présente situation, si tendue partout, nous départagerions les responsabilités du manque de Crédit Populaire, qui force un gouvernement à instituer un Crédit d'État d'urgence. Pour l'heure, contentons-nous de demander aux gens de bonne foi : les dirigeants des Caisses Populaires, administrent-ils l'oeuvre à l'encontre des idées du fondateur ?

Louis ARNEAU

## Racine tranchée

Au bord du chemin, un bel arbre gisait, renversé. Autour de lui, la terre était profondément creusée, et des talus glaiseux jaillissaient encore des racines nombreuses, impitoyablement coupées. On voyait la sève couler de leur chair blanche; c'était une grande pitié.

Déjà les feuilles de l'arbre étaient toutes flétries; on sentait que la vie les abandonnait. Le suc nourricier ne montait plus, et le beau géant renversé était comme un corps vidé de son sang.

L'homme qui a perdu la foi donne un tout aussi triste spectacle. Sitôt tranchée la racine qui le rattache à la divinité, il est comme un corps mort, animé seulement d'une vie factice. Il ne s'approche plus des sacrements, il fuit l'église; il oublie les traditions de sa famille et de son pays. Parjure, renégat, il fait le désespoir de ceux qui l'aiment encore malgré son abjection.

Le poète anglais lord Byron, se promenant à cheval dans la campagne romaine, s'arrêta un jour devant une niche de pierre qui abritait une Madone.

Une maman élevait à bout de bras sa fillette pour que l'enfant pût baiser le front de Marie.

Mais la bambine tendait vainement ses petites mains, elles n'y parvenaient pas.

— Donnez-moi votre enfant, dit lord Byron: je suis plus grand que vous, je vais aider à son bonheur.

Portée par le cavalier, l'enfant put embrasser la Madone, et, remise à sa mère, elle sourit au poète.

— Heureux ceux qui ont la foi, écrivait Byron en racontant ce souvenir. Quant à moi, qui l'ai perdue, mes jours sont vides et inutiles, et mes nuits sans repos.

L'arbre coupé ne peut guérir de ses blessures; on aurait beau le relever, le placer debout et ramener la terre autour de son pied, il achèverait de mourir et les feuillages ne reprendraient ni leur couleur ni leur fraîcheur. L'homme qui a péché, au contraire, peut retrouver sa santé morale, et nous devons ce prodige à la miséricorde de Jésus. C'est lui qui nous apprend que le plus généreux pardon est accordé au repentir, et que les racines surnaturelles de notre âme peuvent se reformer avec le secours de la prière et de la pénitence. Au chrétien, si oublieux de ses devoirs qu'il ait été, l'espérance est encore permise.

Mais le mieux, chers petits amis, c'est encore de ne jamais oublier ses devoirs, n'est-ce pas?...

## La grappe et le serpent

L'enfant ayant aperçu  
 (A l'insu  
 De sa mère, à peine absente),  
 Pendant au premier rameau  
 De l'ormeau  
 Une grappe mûrissante;

L'enfant, à trois ans venu,  
 Fort et nu,  
 Qui jouait sur la belle herbe,  
 N'a pu, sans vite en vouloir,  
 N'a pu voir  
 Briller le raisin superbe.

Il a couru ! ses dix doigts  
 A la fois,  
 Comme autour d'une corbeille,  
 Tirent la grappe qui rit  
 Dans son fruit.  
 Buvez, buvez, jeune abeille.

La grappe est un peu trop haut;  
 Donc il faut  
 Que l'enfant hausse sa lèvre;  
 Sa lèvre au fruit déjà prend,  
 Il s'y pend  
 Il s'y pend comme la chèvre.

Age heureux et sans soupçon !  
 Au gazon,  
 Que vois-je ? Un serpent se glisse,  
 Le même serpent qu'on dit  
 Qui mordit,  
 Proche d'Orphée, Eurydice.



**OURS.** — Les ours sont des animaux lourds, à fourrure épaisse, à queue courte, à tête assez longue; ils sont plantigrades, et leurs pattes sont pourvues de griffes très longues. Ils sont intelligents, rusés et prudents. L'ours brun des montagnes d'Europe et d'Asie, est celui que dressent les bateleurs.

**LEVRIER.** — Chien à hautes jambes. Les lévriers que l'on classe ordinairement en deux catégories (lévriers à poils ras et lévriers à poils longs) sont des chiens de désert qui semblent originaires de la région indo-arabe. Leur conformation les rend extraordinairement agiles et rapides.

**PONEY.** — Les Anglais ont donné le nom de poney ou pony à leurs plus petits chevaux, et particulièrement aux petits chevaux de l'Ecosse, du pays de Galles. Résistants, intelligents et dociles, les poneys sont d'un dressage facile. On les apprécie comme monture pour les enfants.

**ELEPHANT.** — L'éléphant est le plus gros des quadrupèdes, à trompe et à peau rugueuse, propre à l'Asie et à l'Afrique. L'éléphant d'Afrique atteint 5 mètres de hauteur, ses défenses peuvent peser 100 kilogrammes et fournissent la plus grande partie de l'ivoire du commerce. La domestication de ces animaux se pratique en grand, on les utilise pour les charrois et les travaux publics. Ils vivent jusqu'à 150 ans. L'éléphant est docile et d'une merveilleuse intelligence.

**CHEVAL.** — Genre unique de la famille des solipèdes, comprenant des animaux qui servent à l'homme de montures et de bêtes de trait. On divise généralement les races de chevaux en trois catégories: chevaux de selle, chevaux de trait léger et chevaux de gros trait.

**TOURTERELLE.** — Les tourterelles sont des colombidés de taille moyenne, à livrée gris bleuâtre, ou fauve isabelle, variée de brun, de noir et de blanc. La tourterelle commune est très répandue en Europe, en Asie et en Afrique. Elle s'apprivoise facilement.

**CANICHE.** — Variété de chien barbet, à poils frisés. Le chien a été domestiqué de tout temps, aussi en existe-t-il un nombre considérable de races. La fidélité du caniche le fait choisir de préférence pour guider les aveugles.



Pauvre enfant ! son pied levé  
 L'a sauvé;  
 Rien ne l'avertit encore.  
 C'est la vie avec son dard  
 Tôt ou tard !  
 C'est l'avenir ! Qu'il l'ignore ! !



SAINTE-BEUVE

# MARCHÉS

**-:- Vos Ventes -:- 1936-1937**

## Animaux vivants

Prix obtenus sur le marché de Montréal, lundi le 28 décembre, par la Coopérative Canadienne du Bétail de Québec, Ltée.

### PORCS VIVANTS

#### PORCS VIVANTS

Porc à bacon (Sélect) 190 à 230 lbs. . . . . 8.75

Prime de \$1.00

Porc à bacon 180 à 230 lbs. . . . . 8.75

Porc à boucherie 160 à 240 lbs. . . . . 8.25

Porc léger 120 à 160 lbs. . . . . 7.75 à 8.25

Porc lourd 240 à 270 lbs. . . . . 8.25

Extra lourd 270 lbs ou plus . . . . . 7.75

Truie . . . . . 6.00 à 7.00

### VACHES

Choix . . . . . 3.25 à 3.50

Bonne . . . . . 3.00 à 3.25

Moyenne . . . . . 2.50 à 3.00

Commune . . . . . 1.50 à 1.75

Très commune . . . . . 1.25 à 1.50

### VEAUX DE LAIT

Choix . . . . . 8.50 à 9.00

Bon . . . . . 7.75 à 8.00

Moyen . . . . . 7.25 à 7.50

Commun . . . . . 5.00 à 6.00

### VEAUX DE CHAMP

Bon . . . . . 3.25 à 3.50

Commun . . . . . 3.00 à 3.25

### AGNEAUX DU PRINTEMPS

Choix . . . . . 8.00

Non castrés . . . . . 6.00 à 6.25

Commun . . . . . 6.00 à 6.25

### MOUTONS

Bon . . . . . 3.50 à 4.00

Commun . . . . . 2.00 à 2.25

### BOUVILLONS

Choix . . . . . 5.75 à 6.00

Bon . . . . . 5.00 à 5.50

Moyen . . . . . 4.25 à 4.75

Commun . . . . . 3.25 à 3.75

### TAURES

Choix . . . . . 4.00 à 4.50

Bonne . . . . . 3.75 à 4.00

Moyenne . . . . . 3.00 à 3.50

Commune . . . . . 2.25 à 2.50

### TAUREAUX

Choix . . . . . 2.75 à 3.00

Bon . . . . . 2.50 à 2.75

Moyen . . . . . 2.25 à 2.50

Commun . . . . . 2.00 à 2.25

## Animaux abattus

### PORCS

la livre

Porc frais 175 à 225 lbs. . . . . 09 3/4

Porc frais No 1, 90 à 140 lbs. . . . . 10 3/4

### VEAUX

Veaux de lait . . . . . .12

Veaux des champs . . . . . .07 3/4

### POULETS

Nourris au lait A 6 lbs plus .22

" " A 5 à 6 lbs .21

" " B 6 lbs et plus .20

" " B 5 à 6 lbs .19

Select A 6 lbs et plus .20

" A 5 à 6 lbs .19

" B 6 lbs et plus .18

" B 5 à 6 lbs .17

" B 4 à 5 lbs .16

" C 5 et plus .15

" C 4 à 5 lbs .14

" C 3 à 4 lbs .13

### POULES

Select A 5 lbs et plus .17

" A 4 à 5 lbs .16

" B 5 lbs .15

" B 4 à 5 lbs .14

" C 4 à 5 lbs .13

" C 3 à 4 lbs .12

### OEUFs

A Gros . . . . . .34

A médium . . . . . .26

A Poulette . . . . . .24

B . . . . . .22

C . . . . . .21

### MIEL BLANC

Chaudière de 5 lbs . . . . . .08 1/2

Chaudière de 30 lbs . . . . . .07 1/2

### MIEL BRUN

la livre

Chaudière de 60 lbs. . . . . .06

### POIS

le minot

Canadiens . . . . . 3.05

### FEVES

le minot

Canadiennes . . . . . 2.60

### PATATES

Montagnes Vertes No 1

80 lbs 1.35 à 1.40

Montagnes Vertes No 2

80 lbs 1.10 à 1.15

Cobblers No 2 80 lbs 1.00 à 0.80

### FOIN

No 1 . . . . . \$8.00 la tonne

No 2 . . . . . \$7.00 la tonne

### FOURTEAUX

la tonne

De lin . . . . . 37.00

De coton . . . . . 42.00

Drèches de brasseries . . . . . 32.00

### ALIMENT A VOLAILLES

Varona Grain à gratter 2.10

Carona Grain intermédiaire 2.35

Carona moulée à ponte 21% 2.60

Carona Concentré à volailles 35% . . . . . 3.20

Carona Pâtée à reproduction 2.75

Carona à Pâté à croissance 2.50

Carona tout moulée Poussins 2.60

Carona Grains à Poussins 2.60

Carona moulée à engraissement . . . . . 2.35

Carona moulée laitière 24% 2.25

Carona moulée laitière 18% 2.15

Carona Concentré Laitier 32% 2.35

Carona Moulée pour goret 2.70

Carona concentré pour porcs 2.95

Carona moulée à veau 2.55

Norac grain à gratter . . . . . 2.05

Norac Moulée aux œufs 18% 2.40

Norac tout moulée à poussins 2.40

Norac tout moulée à croissance . . . . . 2.30

Norac Grain à poussins . . . . . 2.45

Demandez nos prix pour engrais chimiques et sur spécialités pour maladies des volailles.

Le 28 déc. 1936

1936 — 1937

Si une fin d'année fait naître en nous un besoin de faire une revue de ce que l'on a fait, subi, perdu, gagné pendant la dernière période de douze mois, elle nous porte aussi à chercher à deviner ce que peut bien nous réserver l'année que l'on commencera tantôt.

1936 a, en somme, été une bonne année pour les éleveurs de bétail, de veaux, porcs et moutons. Si le niveau des prix n'a pas toujours été ce qu'il eut pu être, il n'en fut pas moins sensiblement plus élevé que l'an dernier sauf, pendant quelques mois, pour les porcs.

Un coup d'oeil sur 1937 ne peut manquer d'être fort encourageant, particulièrement pour les cultivateurs de l'Est canadien.

L'année débutera par une demande américaine améliorée du fait de la remise en opération du tarif douanier réduit pour les bêtes à cornes. Il y a là possibilité d'écouler un peu plus que 150,000 têtes. Or on sait que l'Ouest a réduit considérablement ses réserves et que l'Est pourra, cette année, offrir des quantités appréciables de bêtes à cornes. Les prix devraient être fort intéressants.

Il en sera ainsi également pour les veaux et les agneaux qui suivent toujours de très près les fluctuations du boeuf.

L'élevage du porc, ainsi que je l'ai souvent répété, sera une des industries les plus intéressantes sur nos terres. Personne ne devrait réduire son élevage. Qu'on ne se décourage pas par la montée des prix des grains. Il se fera un ajustement et les plus à plaindre ne seront certainement pas ceux qui auront conservé leurs truies d'élevage.

L'avenir pour le cultivateur canadien ne s'est pas présenté sous un jour aussi favorable depuis nombre d'années et il me semble que je n'ai jamais encore eu autant de raisons d'avoir confiance en la réalisation de ce vœu que je formule chaque année à l'intention de ceux qui ont la patience de me lire : "Bonne, heureuse, sainte, et très prospère nouvelle année."

Alfred SAVOIE,  
de la COOPÉRATIVE  
CANADIENNE DU BÉTAIL  
DE QUÉBEC, LIMITEE.

## COMMENT

LA GRAINE DES GRAMINÉES FOURRAGERES EST ANALYSEE

On analyse les graines de graminées fourragères pour deux raisons: d'abord pour trouver le nombre de graines de mauvaises herbes et la quantité de balle, de terre et d'autre matière inerte qu'elles renferment; deuxièmement pour déterminer aussi exactement que possible quel pourcentage de l'échantillon se compose de graine viable ou vivante, pouvant produire des plantes normales. Ce pourcentage est signalé comme "semence pure vivante" dans les détails de l'analyse qui sont attachés au certificat de catégorie délivré par la Division des semences du Ministère fédéral de l'Agriculture.

La façon dont on obtient le pourcentage de "semence pure vivante" est la suivante: on mélange soigneusement l'échantillon au moyen d'un mélangeur mécanique pour que les parties dont il se compose — bonne semence, graines de mauvaises herbes, balle et terre soient réparties également.

Après avoir fait ce mélange, on pèse des parties réglées de l'échantillon et on les soumet à l'analyse de pureté, qui consiste à diviser l'échantillon en trois parties — graine d'herbe pure, graines de mauvaises herbes, terre et balle. Le poids de chaque partie est soigneusement relevé et noté. On compte ensuite au moins quatre lots de 100 graines chacun de graine d'herbe pure. Chaque lot de 100 graines est mis à germer séparément. Au bout de quelques jours on compte les graines qui ont germé et l'on note le pourcentage moyen des germes normaux. La durée de l'essai de germination dépend de l'espèce de semence.

Il ne serait pas exact de dire que ce chiffre représente la faculté germinative du lot de semence en question, parce que la bonne semence n'est qu'une partie de l'échantillon, l'autre partie se composant de graine de mauvaises herbes, de balle et de terre. La proportion de matière inerte ou non en vie peut être même très élevée dans quelques-unes

des graines les plus fines de germinées. Il suffit d'un simple calcul pour déterminer la proportion de "semence pure vivante". On multiplie le pourcentage de germination par le pourcentage de semence pure et on divise le produit par 100. L'exemple suivant servira de démonstration. Si la semence pure représente 85 pour cent de tout l'échantillon et la germination de la semence pure 90 pour cent, on détermine la quantité de "semence pure vivante" en multipliant ces deux chiffres, ce qui donne 7650. On divise ce chiffre par 100 et l'on obtient 76.5, représentant la proportion pour cent de semence pure en vie sur tout le lot de semence; ce chiffre représente la valeur exacte de la semence pour les semences.

## Service des engrais chimiques

LE COMPTOIR COOPERATIF DE L'U. C. C., Ltée, offre à sa nombreuse clientèle les engrais simples et composés aux prix et conditions ci-dessous énoncés.

### PRIX ENGRAIS CHIMIQUES SIMPLES

	En sacs de	Prix la tonne
SUPERPHOSPHATE 16% Acide Phosphorique	125 lbs.	\$16.50
SUPERPHOSPHATE 20% Acide Phosphorique	125 lbs.	19.00
MURIATE DE POTASSE 50% (K 20)	200 lbs.	40.00
SULFATE DE POTASSE (K20)	200 lbs.	52.00
SULFATE D'AMMONIAQUE 20% Azote	200 lbs.	37.00
NITRATE DE SOUDE 15% Azote	100 lbs.	45.00
PHOSPHATE THOMAS 16% Acide phosphorique	Prix sur demande	

Des prix spéciaux seront donnés sur demande pour chars complets de Nitrate de Soude ou de Sulfate d'Ammoniaque.

### ENGRAIS CHIMIQUES COMPOSES

Azote	Acide Phosphorique	Potasse	En sacs de	Prix la tonne
2	8	4	125 lbs.	\$20.50
2	8	10	125 lbs.	24.50
2	12	6	125 lbs.	23.50
2	12	10	125 lbs.	26.50
4	8	6	125 lbs.	25.00
4	8	10	125 lbs.	26.50
x5	8	7	125 lbs.	31.00
6	8	10	125 lbs.	30.00
9	5	7	125 lbs.	31.50

x Spécial pour Tabac avec Sulfate de Potasse.

PRIX F. A. B. QUEBEC, LEVIS, BELOEIL ET MONTREAL POUR CHAR COMPLET DE 20 TONNES AVEC ESCOMPTE DE 5% AU COMPTANT

### CONDITIONS

- 1.—Grouper les commandes et les ADRESSER DIRECTEMENT A NOTRE COMPTOIR afin de profiter des meilleures conditions de prix et de transport; les engrais simples et les engrais composés peuvent être expédiés sur le même char.
- 2.—Indiquer la date de livraison sur chaque commande. Il est accordé sur les prix ci-dessus, un escompte de 25 cents par tonne pour livraison avant le 28 février 1937. Sauf pour le Phosphate Thomas.
- 3.—Indiquer le nom de la banque sur laquelle on doit tirer traite, ainsi que l'adresse postale du consignataire.
- 4.—Les prix ci-dessus sont pour vente au comptant; un crédit de dix jours est consenti aux Syndicats de l'U. C. C. pour permettre la perception.

POUR TOUS AUTRES RENSEIGNEMENTS ECRIRE AU

**SECRETARIAT GENERAL DE L'U. C. C. 5817, Blvd Saint-Laurent, MONTREAL**

## -:- Vos Achats -:-

Prix du gros, pris à Montréal

### FARINE DE PAIN

au char, en sacs

Première patente . . . . . 3.30

Deuxième patente . . . . . 3.10

Forte à boulanger . . . . . 3.05

Farine à pâtisserie . . . . . 2.85

### GRAIN MOULU

le sac de 98 lbs

Blé d'Inde moulu . . . . . 1.65

Blé d'Inde concassé . . . . . 1.65

### ALIMENTS A BETAIL

la tonne

Son . . . . . 31.00

Gru rouge . . . . . 33.00

Midling . . . . . 37.00

Farine de viande cuvée (60 pour cent) . . . . . 60.00

Écailles d'huîtres . . . . . 13.00

Gravier . . . . . 13.00

Farine fourragère . . . . . 43.00

Gluten . . . . . 34.00

Blé à engrais No 6 . . . . . 1.18

Avoine alimentation No. 1 . . . . . 0.54

Avoine blanche No 3 . . . . . 0.48

Orge Canadien, Ouest No 3 . . . . . 0.84

Maïs Argentin . . . . . 0.82

Sarrasin, le 100 lbs . . . . . 1.55

### SEL

le sac

En pierre (sac de 100 lbs) . . . . . 1.00

Gros (sac de 140 lbs) . . . . . 0.90

Fin (sac de 200 lbs) . . . . . 1.40

### FOURTEAUX

la tonne

De lin . . . . . 37.00

De coton . . . . . 42.00

Drèches de brasseries . . . . . 32.00

### ALIMENT A VOLAILLES

Varona Grain à gratter 2.10

Carona Grain intermédiaire 2.35

Carona moulée à ponte 21% 2.60

Carona Concentré à volailles 35% . . . . . 3.20

Carona Pâtée à reproduction 2.75

# Résolutions

"A commencer avec ce numéro, nous publierons dans cette page les résolutions adoptées par les congressistes de Rouyn, comté de Témiscamingue, le 16 septembre dernier.

Nous invitons les membres de l'Union de nous faire parvenir leurs commentaires que nous publierons en tribune libre, quand nous les jugerons dans l'intérêt de la cause commune.

L. P. C.

## Salaire des flotteurs de bois

Attendu que le travail des flotteurs de bois est dur, épuisant, et dangereux;

Attendu que le flottage du bois ne fournit du travail que durant quelques semaines;

Attendu que les salaires payés actuellement à cette catégorie d'ouvriers sont ridicules si on les compare à ceux que reçoivent les ouvriers des moulins à papier par exemple;

Il est proposé par M. Albert Gosselin, Rouyn,

Secondé par M. Art. St-Pierre, Rouyn,

1.— Que le salaire des flotteurs de bois soit fixé à \$3.00 par jour de 10 heures, nourris et logés;

2.— Que ce salaire leur soit payé sans perte de temps du moment de leur engagement jusqu'au jour de leur règlement inclusivement.

3.— Que le temps de leur montée et de leur descente du bois leur soit payé au même taux et qu'ils soient nourris sans charge durant le trajet d'aller et retour.

4.— Que toutes les heures de travail additionnelles leur soient payées au même taux que les premières dix heures.

5.— Que le salaire des cuisiniers, dynamiteurs et conducteurs de bateaux soit de 20 p.c. plus élevé que celui des flotteurs.

6.— Que le "temps de glace" soit payé au taux de \$52.00 par mois net.

7.— Que copie de cette résolution soit adressée à l'honorable Premier Ministre, ainsi qu'aux Honorables Ministres des Terres et Forêts et du Travail.

Adoptée unanimement.

## :- SALAIRE :-

Attendu que les bûcherons de la province de Québec sont les héritiers naturels du domaine forestier national ;

Attendu qu'en leur qualité de capital-humain ils ont les mêmes droits que le capital-argent de participer aux revenus de l'exploitation;

Attendu que leur travail est une occupation saisonnière et qu'à cause de cela, ils méritent un salaire plus élevé pour compenser les périodes de chômage forcé;

Attendu que la plupart ont de lourdes charges de famille à satisfaire;

Attendu que le coût de la vie a considérablement augmenté depuis quelques mois;

Attendu que les prix du bois de sciage et ceux du papier ont augmenté sensiblement ces derniers mois;

Attendu qu'il existe une disproportion injuste entre les salaires payés aux ouvriers des usines et ceux de la forêt;

Il est proposé par M. Israël St-Pierre, Rouyn,

Secondé par M. Albert Gosselin, Rouyn,

1.— Qu'il est désirable que le gouvernement fixe par une loi un salaire minimum de pas moins de \$52.00 par mois net pour les bûcherons expérimentés et de \$30.00 pour les apprentis.

2.— Qu'un prix minimum de \$2.00 par corde légale soit fixé pour les entrepreneurs qui coupent à forfait.

3.— Que ces prix soient fixés sans délai pour qu'ils prennent effet dès la présente saison de coupe.

4.— Que copie de cette résolution soit adressée à l'honorable M. Maurice Duplessis, premier ministre de la province de Québec, ainsi qu'à ses collègues.

Adoptée unanimement.

## L'hygiène des camps

Il est à propos de renseigner les membres de l'Union ainsi que bon nombre de lecteurs de notre journal, sur la Loi concernant les conditions sanitaires dans les camps de chantiers.

La responsabilité de l'observance de cette Loi n'appartient pas au ministère des Terres & Forêts comme un grand nombre semble le croire.

L'observance des conditions sanitaires des établissements fores-

tiers est aujourd'hui dévolue au ministère de la Santé.

Cinq inspecteurs spéciaux, dirigés par un chef de service, parcourent le domaine forestier en tous sens et s'appliquent, dans la mesure des pouvoirs qui leur sont conférés, à faire observer la Loi.

Contrairement à la Loi du salaire minimum qui n'est en force que sur les concessions de la Couronne, la Loi de l'hygiène publique s'applique à tous les camps, sans tenir compte de l'endroit où ils sont situés.

Ainsi, les camps doivent être hygiéniques et tenus dans un état

## Suggestions pour vos vacances

Après deux ou trois mois de séjour en forêt, éloignés de leur famille, les ouvriers forestiers ont bien gagné une vacance d'une ou deux semaines pour aller refaire leurs forces.

En effet, nous ne connaissons pas aucune autre industrie dans laquelle les ouvriers pour gagner leur vie, sont forcés de travailler plus durement que les bêtes de somme, au point qu'après quelques semaines de sciottage, un bon nombre sont épuisés, fourbus, brûlés et sont obligés d'abandonner la partie.

Que ceux qui doutent de ces faits interrogent les retours du front forestier à leur passage dans leurs foyers, ils apprendront que dans maintes régions le mal est en pire que ce qu'on ne n'oserait l'écrire.

Il faut que cette exploitation infâme de notre capitale humaine cesse au plus tôt.

Les bûcherons qui n'ont pas eu l'occasion de signer au bois la requête que nous avons publiée dans "La Terre de Chez Nous" le 9 décembre, devront se faire un devoir de la signer dès leur arrivée dans leur village.

Ceux qui n'auront pas la formule pourront se la procurer en s'adressant à Messieurs les Curés de leurs paroisses et partout où il y a un cercle de l'U.C.C. à Messieurs les officiers de ce cercle.

Ces requêtes devront nous être retournées d'ici au 20 janvier 1937.

A part de signer la requête, nous recommandons aux membres de notre Union d'engager tous leurs camarades à insister auprès de leurs députés pour que ces derniers, à la prochaine session, se fassent leur avocat auprès du Ministère pour réclamer les réformes mentionnées dans notre requête.

Rappelez-vous du proverbe :

"Aide-toi, le Ciel t'aidera !"

L.-P. C.

de propreté tout le temps qu'ils sont ouverts, qu'ils soient construits sur les terres de la Couronne, les seigneuries, ou toute terre privée.

Quand vous aurez à vous plaindre de la tenue de vos camps, écrivez tous les faits au Chef du Service d'Hygiène, Ministère de la Santé, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Si vous craignez des représailles de la part de vos patrons, écrivez-nous en ne traitant que de cette question sur votre lettre et nous avertirons le ministère intéressé sans mentionner votre nom.

Dans votre requête, vous demandez que des pénalités soient imposées aux violateurs de la Loi.

Si la législation actuelle n'a pas encore atteint l'efficacité des lois similaires dans les autres provinces, c'est dû justement à cette lacune du manque de sanctions et d'imposition d'amendes contre ceux qui refusent de s'y conformer.

Quand aurons-nous, une loi qui obligera tous les exploitants de forêts à aménager un établissement de désinfection des couvertes ?

LS-P. COTE.

## Le cultivateur...

(Suite de la page 4)

faire précisément leur serviteur.

S'il survient une disette, quels seront les premiers mendians et les vrais serviteurs ?

# PETITES ANNONCES

Tarif de 2 cents le mot avec prix minimum de 50 cents

par insertion. Escompte de 20% pour quatre insertions consécutives du même texte.

TISSAGE, TISSAGE: — Avez-vous besoin de fil de lin préparé, de fil de coton ou de fil mercerisé des principales nuances? Si oui, adressez-vous au Fil de Lin, Casier postal 162, Grand'Mère. Echantillons envoyés sur réception de 10 sous.

### VOLAILLES! VOLAILLES!

Nous payons le plus haut prix du marché pour volailles abattues, oeufs, pores, veaux ou agneaux. Expédiez par express au marché J.-H. Papineau, 332, Villerey, Montréal.

### Tabacs - Cigares - Tabacs

	Prix la lb.
Grand Havane	.15
Grand Rouge	.15
Grand Bleu	.16
Grand Rouge étendu	.18
Grand Havane étendu	.18
Petit Havane doux	.15
Petit Rouge	.15
Belgique	.20
Haubourg	.29
Parfum d'Italie	.22
Rose Quesnel	.22
Quesnel pur No. 1	.25
Quesnel pur choix	.35
Petit Canadien Noël	.25
Petit Canadien choix	.35
Spécial No. 2 (Feuilles mélangées)	.10
Feuilles libres	.07
CIGARES, doux et aromés	
LATEST HIT	
Boîte 50 cigares	\$1.25
PRINCE, MARLO,	
Boîte 50 cigares	\$1.40
VIRGINIA BLEND à cigarettes, prix la lb. malle payée	\$1.00
Tous ces tabacs et cigares, garantis de la plus haute qualité. SATISFACTION OU ARGENT REMIS	
Escompte 10% alloué pour commande 100 lbs ou plus; prix pour tabac haché sur demande. L'argent doit accompagner la commande, ou l'envoi sera C. O. D.	
Adressez :	
J.-R. Gareau,	
St-Roch de l'Archigan, Qué.	

FERME A VENDRE dans le village de Batiscan, près de l'église, bien bâtie, le roulant complet; cent arpents de terre faite en culture, 28 arpents de terre à bois, 15 bêtes à cornes, 2 chevaux. Madame Charles Belcourt, Batiscan, P. Q.

GRANDES OCCASIONS POUR FEMMES. — Souliers en cuir, talons hauts ou bas, prêts à porter, à la mode, 0.55. Robes, jersey, soie, crêpe, 3 pour \$1.45. Gros paletots pour hommes, \$2.25. Blouses, 0.80. Pantalons, 0.60. Habillez-vous à bon marché avec linge de seconde main. Agents demandés. J.-A. Poulin, St-Zacharie, Québec.

### Lames tondeuses aiguisées

AIGUISONS LES LAMES TONDEUSES "clippers" toutes sortes, pour chevaux, moutons, etc. Prix, 35c le set. Satisfaction garantie. Vendons tout accessoire de clippers, lames neuves, \$2.75 le set. WILFRID FONTAINE, PIERREVILLE, Qué.

HEMORROIDES: — Eczéma, démangeaison, etc., essayez gratis le fameux composé onguent "Campreux" Paquet à 40 sous contenant une boîte régulière et une boîte d'essai. Employez d'abord celle-ci et, si vous n'êtes pas satisfait, retournez la boîte régulière non ouverte. Votre argent vous sera remboursé.

LA CAMPREX CAMPAGNA FABRIQUE, St-Paul de Chester, Arthabaska, Qué.

J'aiguise toutes sortes de lames. Ouvrage garanti pour tondre 25 à 30 vaches. — 35 sous la paire — sinon l'ouvrage est repris. Gardez mon adresse pour la donner à vos amis. Je rachète les plates que personne n'a su aiguiser, et je les paye généreusement. Polydore Demers, L'Ange-Gardien, Rouville.

Cahier de 40 modèles de tapis à crocheter, pièces murales, dessous de plat, etc. 40 sous. Mme Françoise Gaudet-Smet, 2079 ouest, rue Dorchester, Montréal.

## Gratis



Marmite, théière, coutellerie, verrerie, montre, nappe, couvre-lit, crêpe soie, coton broad-cloth, chemise, Chapellet, musique, etc., etc. donnés gratuitement aux personnes qui vendront nos graines de jardins à 5 cts le paquet. Des Primes sont données pour la vente de 20 à 200 paquets. Catalogue envoyé sur demande. Demandez notre catalogue et 60 paquets. L'Union Des Jardiniers, Enrg. 1, Rue Victoria, Lévis, P. Q.

### Sertisseuse \$8.50

Pour deux grandeurs de boîtes, peuvent utiliser jusqu'à 10 fois la même boîte, fonctionnent sur coussinets à billes, pas d'usure possible. Autres grandeurs au plus bas prix. Garanties bien fonctionner, sinon argent remis.

O. FOURNIER, St-Charles, Bellechasse.

## Annonces Collectives

Mises gratuitement à la disposition de nos cercles et de nos syndicats qui désirent faire des ventes et des achats en coopération.

A ACHETER. — Le cercle d Ste-Germaine de Dorchester aurait besoin d'une bonne quantité d'avoine Cartier, de semence ceux qui en auraient à vendre sont priés de communiquer avec le secrétaire.

Combien peuvent revendiquer autant d'indépendance que le cultivateur dans les divers faits et gestes de l'existence.

La classe agricole, aussi bien que toutes les autres, est capable de l'effort exigé par le progrès et la concurrence inhérents à sa profession sans courber servilement la tête, sans se croire le serviteur de tous les autres hommes.

Vraiment, cette conviction serait décourageante, décevante et morbide; elle tuerait toute initiative, tout courage.

Nos gens de la campagne ont assez de bon sens, d'énergie et de coeur pour comprendre que le travail et l'effort ne sont pas sy-

nonymes de servitude.

Ces efforts et ce travail auxquels le cultivateur sait se soumettre librement, — plus librement peut-être que bien d'autres hommes — font de lui le maître de la situation et des événements bien plus que leur serviteur.

Louis HEBERT

Ce sont des charrues canadiennes qui labourent la terre en Palestine, et la farine de blé canadien figure également parmi nos principales exportations sur la Terre Sainte.

# BUCHERON

## Que sera 1937?

A l'aurore d'une nouvelle année il est de coutume d'interroger l'inconnu.

Plus que tout autre, le canadien dont le cœur vibre au souvenir de l'épopée de 1837 se posera de nombreuses questions lorsque les cloches salueront le centième anniversaire de la glorieuse émancipation des opprimés d'alors.

Fatigués de supporter les outrages d'une bureaucratie tyrannique, les héros que furent nos pères se levèrent un bon jour devant l'opresseur pour lui crier: Assez! la mesure est comble! Vous ne serez jamais les maîtres chez nous!

Pauvres, mal armés, mal entraînés, ils n'hésitèrent pas une minute pour se lancer à l'assaut des forces ennemies.

On sait le résultat de ce drame historique qui soulève encore l'enthousiasme et la fierté des Canadiens dignes de ce nom.

Ecrasés par le nombre, ils tombèrent au champ d'honneur, face au despote. Les débris de leur petite armée furent emprisonnés, exilés, pendus.

Furent-ils vaincus? Non, jamais!

Le sang qu'ils versèrent pour la défense de leurs droits et aussi des nôtres fut une vigoureuse semence de fierté et d'héroïsme que nous avons le devoir de cultiver.

\*\*\*

Cent années nous séparent des jours sombres, mais combien glorieux, du saut de nos pères contre le despotisme des gouvernants d'alors.

En 1937, sommes-nous plus riches, plus libres et surtout, plus maîtres chez nous? Ce sont là des questions auxquelles nous devons essayer de répondre au début de la nouvelle année.

Pour répondre à la première de ces questions, voyons quelle est votre part de capital dans les diverses industries nationales.

Dans le domaine forestier qui nous intéresse plus particulièrement, nous ne possédons que quelques petites scieries sans importance.

Notre lot est de scier le bois qui sert à enrichir les industriels étrangers.

Lorsque j'en viens à la question de Liberté, le spectacle de notre humiliante servitude envers les nombreux trusts qui nous exploitent, me fait monter le rouge de la honte au visage.

Libres les Canadiens français? Allons donc! Nous sommes libres d'exploiter nos forêts au profit des autres! Libres de les piller pour enrichir nos voisins. Libres de travailler 15 heures par jour pour leur gagner de plantureux dividendes. Libres de nous ruiner et de nous tuer à la tâche pour une pitance en guise de salaire!

Oh! Liberté chérie! Je t'avais rêvée tout autre!

Quelle maîtrise nos nationaux exercent-ils dans leur propre province? Sont-ils maîtres de leurs forêts? Non. De leurs pouvoirs d'eau? Non. De leurs mines? Non. De la grande industrie? Non. De leurs moyens de transport? Non. Du grand commerce? Non. Des hideuses villes fermées? Non, cent fois non. Avons-nous

conservé intactes notre civilisation française, nos institutions, notre langue, notre foi? Je laisse aux lecteurs le soin de répondre chacun pour soi à ces dernières questions.

\*\*\*

Voilà en résumé le bilan de ce qui nous reste de l'actif national après les cent années qui ont suivi le réveil patriotique de 1837.

Cent ans de léthargie, c'est déjà trop!

Cent ans de servitude, c'est devenu fatigant!

Cent ans sous la tutelle des trusts, c'est humiliant!

Debout! Bûcherons!

Secouez vos chaînes et débarrassez-vous du joug qui vous blesse et vous meurtrit.

Dans quelques semaines, les citoyens que vous avez élus pour vous représenter à la législature se réuniront de nouveau pour adopter les lois qui vous ont été promises au cours des deux dernières campagnes électorales.

Vous avez généreusement accepté d'attendre jusqu'à la prochaine session. Ce sera alors au tour de vos députés de faire leur devoir.

Ils ont en mains vos nombreuses résolutions adoptées à vos congrès. Par la requête que vous êtes à signer et qui sera adressée aux honorables ministres, ils connaîtront vos désirs légitimes et ne pourront pas prétexter ignorance.

L'heure est arrivée de réclamer votre part de l'héritage national en vous faisant fixer pour tous les travaux forestiers des salaires justes, viables et raisonnables.

Vos députés ne pourront pas se dérober, ils vous l'ont promis! Et qui promet: paye!

\*\*\*

Je ne saurais clore cet article sans offrir à l'occasion de la "NOUVELLE ANNÉE" aux membres de l'association professionnelle des bûcherons — mes compagnons de travail, — ainsi qu'aux lecteurs de "LA TERRE DE CHEZ NOUS", mes souhaits les plus sincères et mes vœux les plus ardents de BONHEUR et de PROSPERITE pour l'année 1937 qui commence.

Amis bûcherons qui vous vous êtes syndiqués dans le but d'améliorer votre sort, tout fait prévoir que 1937 sera l'année des réalisations.

Puissions dans l'encyclique "Rerum Novarum" notre cri de guerre: JUSTICE et CHARITE!

Appuyés sur ces principes nous serons à l'aise pour offrir notre coopération aux patrons de "bonne volonté".

Si nous le voulons tous, 1937 sera le point de départ d'une ère nouvelle qui rétablira les Canadiens dans leur héritage national.

En avant!! Pour la Justice et la Liberté!

Louis-Philippe COTE

Québec, le 29 décembre, 1936.

## Consultations légales

Données par la section des bûcherons

Veillez adresser vos questions comme suit: Consultations légales, section des bûcherons, 55, boîte postale, division B, Québec. — Veillez signer vos demandes de votre nom et d'un pseudonyme. — Votre signature restera confidentielle. — Aucune réponse ne sera donnée personnellement.

### "SALAIRE MINIMUM"

Q. — Je suis un cultivateur. J'ai un homme engagé depuis après les foins. J'ai pris une petite job de 10,000 pieds de bois. Est-ce qu'il faut que je paye cet homme \$40.00 par mois?

### "UN ABONNE".

R. — Vous n'êtes pas obligé de payer à votre homme un salaire minimum de \$40.00 par mois si vous coupez votre bois sur votre propriété.

### "CORDE DE BOIS"

Q. — A-t-on le droit de coller la pulpe à la grosse corde? Quelle hauteur et quelle longueur doit-on coller?

### "BUCHERON".

R. — La corde est établie par une loi fédérale à 128 pieds cubes, soit huit de long par 4 de largeur et 4 de hauteur. Des pénalités sévères sont imposées à ceux qui enfreignent la loi. Rappelez le cas à l'Inspecteur des Poids et Mesures, Hôtel des Postes, Québec.

### "DROITS DES BUCHERONS"

Q. — 1.—Quelle est l'indemnité mensuelle "minimum" auquel un accidenté à droit suivant la loi des Accidents du Travail?

2.—Un bûcheron qui travaille au déchargement des billots de 15 à 18 heures de travail par jour, a-t-il droit de se faire payer du temps d'extra? Le contracteur prétend que non parce que ses hommes ne sont pas occupés continuellement durant 10 heures, mais ce n'est pas la faute des hommes; ils ont à attendre pour les charges de billots?

### "PETRO".

R. — 1.—\$10.00 par semaine.  
2.—Tout dépend du contrat d'engagement. Cependant il est peu concevable, si le contrat est à la journée, qu'une journée soit de plus de 10 heures.

### "CUISINIER"

Q. — J'ai travaillé dans le bois sur les terres privées comme cuisinier à un prix très bas. Est-ce que j'ai le droit de me faire payer le prix minimum pour les cuisiniers? Le bois qui a été coupé à mon camp est du bois pour l'exportation aux Etats-Unis. Est-ce que j'ai droit?

### "TI-BLANC".

R. — Si le bois était pour l'exportation aux Etats-Unis, vous avez une grosse chance d'avoir droit au salaire minimum de \$40.00 par mois. Adressez-vous au Département des Terres et Forêts et donnez le nom de votre employeur. Vous aurez ainsi une réponse certaine.

### DOMMAGES

Q. — J'ai un cheval qui travaille au camp et le charretier qui le menait lui a crevé un œil dans l'écurie et lui a donné des coups de strap. J'ai trois témoins. Ai-je des droits? "A. M."

R. — Vous avez droit de vous faire payer des dommages et par celui qui a blessé votre cheval et par celui qui l'employait. Adressez-vous à un avocat.

Téléphone: 2-1404

## Lesage & Lesage

Avocats — Barristers

56, rue St-Pierre  
Québec

Paul Lesage, L.L.L.  
Jean Lesage, L.L.L.

## Les-Philippe Côté

Organisateur Général  
de la Section des Bûcherons  
U. C. C.

B. P. 55 — DIVISION "B"  
QUEBEC

## J.-F. DIONNE, L. D. C.

COMPTABLE PUBLIC

1438 Stead  
Montréal.

Vérification municipale,  
scolaire, commerciale et  
industrielle.

Tél.: CLairval 5940J.

## GRATIS



Montres, Visions, Aluminium, Lingerie, Coutellerie, Chemises, Robes, Musique, Poupées, etc., etc., donnés gratuitement aux personnes qui vendront 60 à 200 de nos paquets de graines à 5 sous chacun. Demandez 60 paquets et le catalogue. Ecrivez aujourd'hui à

**Allen Nouveautés,**  
St-Zacarie, Qué.

### DROITS DE COUPE

Q. — Il y a quelques années, M. Z. a coupé du bois sur un lot appartenant à M. X. Pour rendre ce bois à M. X., M. Z. a plaqué, sans réserve, un morceau sur son lot propre. Moi, j'ai acheté ce morceau de bois sans aucune réserve de M. X. Aujourd'hui, M. Z. prétend avoir le droit de couper le cèdre qu'il y a dans ce morceau de bois plaqué. Je désire savoir s'il a ce droit ou si le cèdre m'appartient? "MERCI"

R. — Tout dépend des réserves qui ont pu être faites dans le premier contrat donnant à M. X. le droit de coupe sur le lot de M. Z. Si ce contrat était sans réserve, M. Z. ne peut couper de cèdre. Si au contraire dans ce contrat M. Z. s'est réservé ce droit ou s'il a été convenu que le droit de coupe ne pouvait être transporté par M. X., M. Z. ne pouvait vous donner plus de droits qu'il n'en avait et vous ne pouvez empêcher M. Z. de couper du cèdre.

## L'adulteration...

(Suite de la page 2)

Dans l'intervalle, d'autres échantillons de sucre furent prélevés dans plusieurs parties de la province de Québec sous d'autres noms de fabricants, mais tout indiquait que le marchand était le même. Dans un cas, on trouva le numéro d'une nouvelle automobile, mais c'est parce que le conducteur avait laissé la sienne dans un garage pour la faire réparer et qu'il s'était servi d'une autre automobile pour achever sa journée. La poursuite du coupable se continua dans les cantons de l'Est, puis dans la région du Témiskamingue, du nord de l'Ontario, et de là jusqu'à Toronto où il fut arrêté. Il fut conduit à Montréal pour être jugé et condamné.